

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 31

**TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

*Rapporteur spécial : M. René JAGER.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoelfel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 3129 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 28), 3151 (tome V) et in-4° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

---

Loi de finances. — Territoires d'Outre-Mer - CEE - Investissements.

## SOMMAIRE

---

	<u>Pages.</u>
Introduction .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER. — Aperçu sur la situation économique des différents territoires .....</b>	<b>5</b>
La Nouvelle-Calédonie .....	5
La Polynésie .....	9
Les Nouvelles-Hébrides .....	11
Les Iles Wallis et Futuna .....	13
<b>Les objectifs et les moyens d'une politique économique concertée.....</b>	<b>15</b>
Le Plan .....	15
L'association des territoires à la CEE.....	17
Les incitations à l'investissement.....	18
<b>CHAPITRE II. — Examen des crédits destinés aux Territoires d'Outre-Mer...</b>	<b>20</b>
Examen d'ensemble .....	20
L'intervention des ministères techniques.....	24
Analyse des crédits.....	28
<b>Examen par votre Commission des Finances.....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Comme pour l'exercice précédent, le budget 1978 des Territoires d'Outre-Mer voit à nouveau son champ d'application se restreindre.

En 1976, le Territoire de *Saint-Pierre-et-Miquelon* optait pour le statut de Département d'Outre-Mer. Les *Comores* préféraient dans leur ensemble accéder à l'indépendance, à l'exception de l'île de Mayotte qui souhaitait demeurer au sein de la République française et obtenait un statut particulier très proche de celui du département.

L'année 1977 a vu le départ de la communauté française du *Territoire des Afars et des Issas*. En outre, elle a été marquée par l'adoption de nouveaux statuts en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et la conférence ministérielle de juillet 1977 sur l'avenir politique des Nouvelles-Hébrides.

Des statuts de large décentralisation, comportant des dispositions similaires, ont été votés par le Parlement en décembre 1976 pour la *Nouvelle-Calédonie* (loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976) et en juin 1977 pour la *Polynésie* (loi n° 77-772 du 12 juillet 1977). Redéfinissant les compétences de l'Etat et du territoire en donnant à celui-ci des attributions générales et non plus limitativement énumérées, les statuts votés accroissent les pouvoirs du Conseil du Gouvernement et donnent à ses membres la possibilité d'exercer des missions individuelles de contrôle et d'animation d'un secteur particulier de l'action administrative.

En *Nouvelle-Calédonie*, l'adoption du statut n'a pas permis de détendre totalement le climat politique. De nombreux éléments d'incertitude, dus notamment à la diversité ethnique de ce territoire subsistent. Pour l'instant la majorité des électeurs reste favorable à la présence française mais depuis quelques années la revendication d'autonomie s'est muée en une revendication d'indépendance. Aux élections municipales de mars 1977, les listes indépendantistes ont recueilli 12 % des suffrages et depuis, le mouvement politique le plus important du territoire, l'Union calédonienne, s'est rallié à l'idée

d'indépendance. La crise économique qui affecte la Nouvelle-Calédonie a par ailleurs incité nombre de Mélanésiens à retourner à la tribu et exacerbe dans le même temps des revendications foncières des autochtones à l'égard des propriétés européennes.

En *Polynésie française*, Les perspectives ouvertes par les élections territoriales du 29 mai 1977 et le vote unanime par le Parlement du nouveau statut ont modifié le visage politique du Territoire. En donnant la majorité absolue des sièges au Front uni pour l'autonomie interne, les élections du 29 mai dernier ont clos la longue querelle concernant la représentativité des différentes majorités qui se sont succédé au sein de l'Assemblée de 1972 à 1977. Une certaine stabilité politique devrait donc s'installer maintenant en Polynésie.

Aux *Nouvelles-Hébrides*, il faut noter que l'assemblée représentative créée par l'échange de lettres franco-britannique de 1975 a dû être dissoute au début de 1977 en raison du blocage systématique opéré par le Vanua Aku Paty, parti de l'indépendance qui regroupe la plus grande partie de l'élite mélanésienne anglophone.

Une conférence institutionnelle s'est réunie à Paris les 19, 20 et 21 juillet 1977 pour procéder à l'élaboration d'un calendrier devant mener les Nouvelles-Hébrides à l'indépendance.

Les étapes prévues seraient les suivantes :

*Fin 1977* : élection d'une nouvelle assemblée représentative ;

*Début 1978* : conférence ministérielle franco-britannique à Port-Vila et mise en place d'un Conseil du Gouvernement ;

*1978-1979* : mise sur pied d'un système d'autonomie interne ;

*Fin 1980* : nouvelles élections, référendum sur l'indépendance et proclamation de l'indépendance si le référendum en dispose ainsi.

Les multiples clivages qui divisent les habitants de l'archipel, en anglophones et en francophones, en catholiques et en presbytériens, en partis politiques « indépendantistes » et en partis modérés, ne permettent pas de formuler un pronostic définitif sur l'avenir institutionnel à moyen et long terme du condominium.

## CHAPITRE PREMIER

### APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DES DIFFERENTS TERRITOIRES

Isolés et éloignés tant de la Métropole que des centres développés, les Territoires d'Outre-Mer rencontrent de grandes difficultés pour accéder à un niveau de développement autonome acceptable.

#### La Nouvelle-Calédonie.

L'économie de ce Territoire repose pratiquement sur une mono-industrie : l'extraction et le raffinage du minerai de Nickel. Richesse considérable représentant 60 % des ressources mondiales, le nickel néo-calédonien est un facteur d'incertitude pour le développement de ce Territoire qui se trouve directement exposé aux fluctuations de la conjoncture internationale quant à la demande de métaux non ferreux. La diversification des activités productrices est donc indispensable.

En 1976 comme en 1975, la Nouvelle-Calédonie a souffert du ralentissement de l'activité chez ses partenaires européens qui lui achètent la plus grande partie de sa production métallurgique.

**Production et exportation du minerai de nickel.**  
(Minerai humide et équivalent en métal contenu.)

	1972	1973	1974	1975	1976
<b>1. Production (tonnes) :</b>					
Minerai humide.....	5 512 000	5 858 000	6 961 000	6 700 000	5 900 000
Métal contenu.....	108 060	115 872	136 825	133 282	116 141
Taux de progression annuel .....	— 28 %	7 %	18 %	— 3 %	— 13 %
<b>2. Exportation (tonnes) :</b>					
Minerai humide.....	2 223 671	2 802 919	3 347 153	2 466 428	2 692 729
Métal contenu.....	40 892	52 085	60 645	44 693	47 983
Taux de progression annuel .....	— 42 %	— 27 %	16 %	— 26 %	— 7 %

En 1975, l'extraction s'était poursuivie à un rythme satisfaisant, malgré une baisse importante des exportations. Au 1<sup>er</sup> janvier 1976, les entreprises minières, de ce fait, ont des stocks importants qui ramènent le volume d'extraction à celui de 1973, malgré une légère reprise des exportations. Les stocks n'en demeurent pas moins importants.

La production et les exportations de *produits métallurgiques* par la société Le Nickel ont évolué comme suit :

**Production et exportation de produits métallurgiques de nickel.**  
(Equivalent en métal contenu.)

	1972	1973	1974	1975	1976
<b>1. Production (tonnes de métal contenu) :</b>					
Mattes .....	20 199	2 476	18 837	18 266	23 759
Fontes (ferro-nickels),	37 050	35 759	48 533	52 802	38 152
<b>Total .....</b>	<b>57 249</b>	<b>57 235</b>	<b>67 370</b>	<b>71 068</b>	<b>61 911</b>
<b>Taux de progression annuel .....</b>	<b>18 %</b>	<b>&gt;</b>	<b>18 %</b>	<b>5 %</b>	<b>- 13 %</b>
<b>2. Exportation (tonnes de métal contenu) :</b>					
Mattes .....	20 645	16 784	20 073	19 417	21 275
Fontes (ferro-nickels),	39 204	33 359	47 123	42 658	30 214
<b>Total .....</b>	<b>59 849</b>	<b>50 142</b>	<b>67 196</b>	<b>62 075</b>	<b>51 489</b>
<b>Taux de progression annuel .....</b>	<b>33 %</b>	<b>16 %</b>	<b>34 %</b>	<b>- 8 %</b>	<b>- 17 %</b>

La production totale de 1976 a été inférieure de 13 % à celle de 1975 et de 8 % à celle de 1974. Pendant le même temps, la production mondiale, en baisse de 2 % par rapport à 1975, retrouvait pratiquement son niveau de 1974.

Devant des stocks importants à Nouméa et chez les acheteurs, la SLN a décidé, durant les derniers mois de 1976, de fermer trois de ses fours à Doniambo et de faire tourner les autres au ralenti.

La SLN qui a une capacité de production de 75 000 tonnes, n'a produit, en 1977 que 52 000 tonnes environ, soit 10 000 tonnes de moins que l'année 1976. L'objectif pour 1978 serait du même ordre.

Cette situation affecte tous les producteurs mondiaux. Le concurrent nord-américain SNCO ne produirait en 1977 que 190 000 tonnes de métal connu, soit — 10 % par rapport à 1976. Son objectif pour 1978 serait encore inférieur de 15 % au niveau atteint en 1977.

Les stocks mondiaux seraient équivalents à six mois de consommation. Aucune reprise n'est attendue avant 1980. De telles perspectives n'incitent guère à lancer des investissements productifs. Toutefois, dans ce domaine, il faut souligner que dix années s'écoulent entre le lancement d'un projet et la sortie de la première production.

Néanmoins, la société Le Nickel, qui a mis au point fin 1975 un programme d'extension de sa capacité de production minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie, entend porter d'ici à 1980 l'unité de traitement et d'affinage de Doniambo de 70 à 83 000 tonnes et de mettre en exploitation de nouveaux sites miniers à Neponi et Kouaoua pour atteindre une capacité d'extraction de 3,2 millions de tonnes de minerai. La réalisation de ce programme a commencé en 1977 et s'échelonnera sur plusieurs années.

La mise en valeur des gisements du Nord semble tarder. Le BRGM qui a acquis 90 % des actifs de la Cofremmi (filiale du groupe Patino, implantée dans ce secteur), a fait entreprendre des études sur les gisements avant la mise au point du montage industriel et financier de l'opération. Il a entrepris des négociations avec le groupe américain Amax en vue de créer une société sous contrôle français. L'unité de production aurait une capacité de 30 000 tonnes, ce qui représente un investissement de 3 milliards de francs.

La mise en valeur des gisements latéritiques du Sud (faible teneur) du Territoire (Goro) ne pourra commencer avant quelques années du fait des incertitudes technologiques et financières.

L'année 1977 a cependant été marquée par un accord entre la société nord-américaine NCO et le Gouvernement français. INCO s'engage à procéder dans les quatre ans aux études techniques et financières pour la réalisation d'une unité de production. Au terme de ce délai, la société fera connaître au Gouvernement sa décision d'investir et de réaliser l'usine, faute de quoi les titres miniers qui auront pu lui être attribués seraient annulés.

La reprise de l'exploitation de la mine de chrome de la Tiébaghi est envisagée par un consortium auquel participent les sociétés INCO, Minière Dong-Trieu, SOGEDIP et COGEL.

La forme juridique de la société d'exploitation ainsi que le montage financier de l'opération sont en cours d'élaboration. Des demandes d'agrément fiscal et de stabilisation fiscale de longue durée ont été déposées.

Les travaux préliminaires de dégagement du site minier (moins 200 mètres) ont été commencés mais la reprise de l'exploitation n'est pas prévue avant 1979.

Enfin, le BRGM poursuit son programme d'évaluation des ressources minières et d'élaboration d'une carte géologique du territoire.

Dans une telle conjoncture et eu égard à son incidence sur le chiffre d'affaires de la SNL, l'Etat va devoir accroître le volume de son avance à la Caisse de stabilisation des recettes perçues sur le nickel. Celle-ci prévue par le Protocole du 21 juillet 1975 conclu entre l'Etat et le Territoire a pour mission d'avancer au budget territorial la différence entre les recettes effectivement perçues au titre des délibérations 184 et 185 et celles résultant de l'ancienne fiscalité sur la base de 70 000 tonnes de métal et 750 000 tonnes de minerai exportés par la SLN valorisés au cours de l'année.

L'avance due par l'Etat au titre de l'année 1975 avait été fixée par la Commission de gestion de cette caisse, réunie en mai 1976, à 849 120 746 FCFP (soit 46 701 641 FF). Cette commission s'est réunie en juin 1977 et a fixé l'avance pour l'année 1976 à 1 337 945 701 FCFP (soit 73 537 013 FF). Il serait hasardeux de formuler une prévision pour 1977 et 1978.

Le *secteur rural* en Nouvelle-Calédonie est peu développé. Bien que 29 % de la population active se consacre à l'agriculture, celle-ci ne représente que 4 % du produit intérieur brut. Tout progrès, il est vrai, passe par le règlement préalable du problème foncier (cf. annexe n° 1).

L'année 1976 a été marquée par un développement assez important de la production de viande, des cultures maraichères et de la production de coprah, alors que la culture du café a continué de décliner.

*La forêt*, quant à elle, s'étend sur environ 2 500 kilomètres carrés. Ses ressources, du fait de la déforestation, sont limitées. En 1976, la production locale et les importations de bois d'œuvre ont diminué en raison de la crise du bâtiment.

En 1976, le secteur du *tourisme* a continué de connaître des résultats satisfaisants.

Activité touristique en Nouvelle-Calédonie.

	1972	1973	1974	1975	1976
Nombre de touristes.....	10 300	11 900	24 000	31 460	34 983
Variation annuelle .....	- 13 %	+ 16 %	+ 101 %	+ 31 %	- 11 %
Durée moyenne du séjour.	5,6	5,7	6,2	6,1	5,8
Dépenses globales (en millions de FCFP).....	310	380	740	800	920

Le nombre de touristes a augmenté de 11 % par rapport à 1975, mais la durée moyenne de leurs séjours tend à diminuer. En 1976, les dépenses globales des touristes ont été évaluées à 920 millions de francs CFP (51,6 millions de francs français) contre 800 millions de francs CFP (44 millions de francs français) en 1975.

L'équipement hôtelier n'a pratiquement pas varié en 1976 : 966 chambres étaient en service à la fin de 1976.

Dans le secteur du *logement* et des *travaux publics*, l'activité a diminué. La situation est comparable dans la *petite industrie* durement touchée par la crise. Aucune industrie nouvelle n'a vu le jour en 1976.

**La Polynésie.**

Dans ce Territoire, nous retrouvons le rôle prédominant de la mono-activité qui entrave le développement de toute autre production. Mais la situation est plus grave car la richesse exploitable est artificielle et temporaire.

Créé en 1962, le Centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé l'économie du Territoire. En 1975, malgré la réduction de ses activités, il a assuré encore 41 % du produit intérieur brut. S'il a permis de faire croître ce dernier de 406 % dans les dix années qui ont suivi sa création et de multiplier par 4,5 le revenu des ménages dans la même période, il a aussi presque anéanti l'économie naturelle locale.

Alors que jusqu'en 1960 la balance des échanges commerciaux était presque équilibrée, les exportations ne couvrent plus aujourd'hui que le dixième des importations. Il serait souhaitable dans un souci de bonne gestion que cette balance soit établie différemment. Les importations et les exportations liées à l'activité du CEP devraient être comptabilisées séparément afin de pouvoir connaître clairement la situation économique du Territoire.

L'agriculture et l'industrie contribuent pour moins de 20 % au produit intérieur brut, mais les services pour plus de 40 %. La désaffection pour les activités traditionnelles laisse mal augurer des chances de réussite d'un programme de développement qui voudrait donner une place essentielle à l'agriculture et à l'exploitation des ressources de la mer.

Dans le domaine agricole, l'année 1976 n'a pas été fameuse, les conditions météorologiques défavorables ont entravé tout progrès véritable. Les améliorations tirées des produits du cocotier (huile et tourteaux de coprah) sont liées plus à la hausse des cours qu'aux progrès de la production. Le caractère spéculatif des transactions sur ce produit ne permet pas de fonder sur celui-ci une garantie de ressources régulières. Les autres ressources agricoles sont quant à elles trop peu importantes. La culture de la vanille est en déclin, la production de café demeure au niveau atteint en 1974, de même que les cultures vivrières. Ces dernières devraient impérativement être développées pour mettre un terme aux importations à grand frais par avion de produits frais. La production de viande demeure très insuffisante pour satisfaire les besoins de la consommation locale (moins de 10 %).

Un second secteur mériterait plus d'attention et pourrait devenir la grande richesse de ce territoire, c'est *l'exploitation des ressources de la mer*. Jusqu'à présent rien de sérieux n'a été entrepris. Une pêche artisanale aux méthodes traditionnelles assure l'alimentation en poisson frais des archipels, mais l'exploitation industrielle des fonds riches en poissons et crustacés est laissée à l'initiative des armements étrangers (nippons et américains). Des recherches et des expériences intéressantes ont été entreprises par le CNEOX, les possibilités de développement de la pêche et de l'aquaculture existent. Il reste à mobiliser les moyens et les énergies pour mettre en valeur l'ensemble de ces richesses.

A moyen et long terme, une exploitation plus vaste et plus audacieuse pourra être entreprise, celle des modules polymétalliques (cf. annexe 2).

Le troisième secteur qui connaît un certain succès et dont les possibilités ne sont pas épuisées, c'est celui du *tourisme*. Fin 1976, le Territoire disposait de 1 950 chambres et avait accueilli 91 000 touristes. Le développement de cette activité est intéressant ; toutefois, elle ne devra demeurer qu'un complément aux activités des secteurs primaire et secondaire. Elle est très vulnérable du fait, d'une part, de la concurrence mais surtout de sa sensibilité à la conjoncture internationale, voire à la mode. En outre, compte tenu de l'éloignement du Territoire des grandes concentrations humaines solvables, elle ne peut espérer à court et moyen terme atteindre qu'une clientèle limitée et déjà très sollicitée.

Enfin le secteur des services et du bâtiment occupé plus du tiers de la population active du Territoire. Lié étroitement au tourisme et aux investissements publics, le secteur du bâtiment a vu son activité se ralentir pour la deuxième année consécutive : moins d'hôtels et de logements ont été construits.

Il faut ajouter que le développement du secteur secondaire est étroitement lié à la solution qui sera apportée au développement du potentiel énergétique (cf. annexe n° 3).

### **Les Nouvelles Hébrides.**

L'économie de l'archipel, toujours très dépendante du marché international, a bénéficié en 1976 de l'amélioration des cours du coprah et du thon. Les recettes provenant des exportations ont augmenté de 63 %.

L'année 1976 a été marquée par une reprise des cours du coprah qui étaient en baisse depuis le mois de juillet 1974. En 1976, le prix moyen du kilogramme de coprah vendu à Marseille s'est accru de 22 % par rapport à 1975. En conséquence, les exportations néo-hébridaises en volume (34 200 tonnes) ont presque retrouvé leur niveau de 1974.

Mais cette amélioration conjoncturelle ne pourrait produire son plein effet que sur un appareil de production satisfaisant. Or, la vétusté d'une grande partie de la cocoteraie, la faible qualité du

coprah, la médiocrité des rendements et l'insuffisance des moyens de transports sont autant d'obstacles à une reprise durable et rémunératrice de cette production.

Malgré la hausse sensible des cours, les productions de café et de cacao demeurent très limitées. Les efforts entrepris, il y a trois ans, pour développer la production et la commercialisation des cultures maraîchères commencent à porter leurs fruits.

L'élevage pourrait devenir une ressource importante et régulière du territoire.

Jusqu'à présent, la commercialisation de la viande préparée demeure gênée dans son développement par l'absence d'un abattage organisé selon les normes internationales et par l'insuffisance des moyens de transport assurant la desserte de l'archipel.

Toutefois, la construction prochaine, à Luganville, d'un abattoir adapté aux besoins devrait pallier dans les prochains mois les difficultés tenant à la qualité du produit distribué.

Le projet de la Société anonyme des abattoirs de Santo et des îles (SASI), associée à des promoteurs privés calédoniens, prévoit la construction d'une chaîne d'abattage et de découpe, d'une conserverie ainsi que d'une unité de traitement des déchets. Les installations, qui seraient fournies par une société australienne, permettraient d'abattre une trentaine d'animaux par jour, de produire annuellement quelque 800 tonnes de viande désossée et de fabriquer environ 1 200 000 boîtes de conserve. La capacité initiale de ces installations pourrait être accrue par la suite.

Par ailleurs, la Compagnie générale maritime a sensiblement amélioré en fin d'année la qualité des liaisons du Condominium avec Nouméa et Tahiti en mettant en service sur chacune de ces lignes des navires plus modernes disposant d'installations frigorifiques mieux appropriées au transport de la viande néo-hébridaise.

Les exportations de poissons congelés ont repris (6 000 tonnes) sans pour autant atteindre le niveau de 1972 (15 600 tonnes). La demande des Etats-Unis, principal client, progresse sans pour autant atteindre le niveau antérieur.

Le tourisme a obtenu des résultats plus satisfaisants en 1976. Toutefois, il reste handicapé par des liaisons aériennes peu fréquentes. La capacité hôtelière du Condominium s'est accrue de 26 chambres en 1976, soit au total 458 chambres disponibles. Le

Territoire a accueilli 80 000 touristes en 1976 dont 62 000 comme passagers de bateaux de croisières ; 18 000 sont venus par avion pour une durée moyenne de séjour de 10 jours environ.

Le Condominium compte une quarantaine d'entreprises de construction et de travaux publics de moyenne importance. En 1976, leurs activités ont été réduites.

### Les îles Wallis et Futuna.

En raison de leur exigüité et de leur éloignement, ces îles ne peuvent prétendre à un grand développement. L'organisation économique est encore largement coutumière, orientée vers des activités de subsistance : agriculture, élevage et pêche. Le Territoire n'enregistre pratiquement aucune exportation. Avec l'artisanat, la construction et les travaux financés par des ressources publiques, procurent une part importante du travail des populations.

Aussi, les deux tiers de la population en âge de travailler ont-ils émigré vers la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides avec l'espoir de revenir au pays pour finir leurs jours.

L'essentiel des productions naturelles de l'archipel est auto-consommé. Ce sont par ordre d'importance décroissante : le tarot, l'igname, le kapee, la banane, le fruit de l'arbre à pain, le manioc et le coprah.

La cocoteraie couvre 4 000 hectares mais l'exploitation ne touche que 2 000 hectares. A Uvéa, le coprah sert à la nourriture des porcins ; à Futuna, il donne lieu à exportation (100 tonnes/an).

Le troupeau est modeste : une centaine de bovins, 5 000 porcins. Un effort a cependant été engagé depuis quelques années pour développer l'élevage des volailles dont le territoire est encore importateur (40 tonnes/an).

La pêche est pratiquée dans le lagon pour la satisfaction des besoins locaux. La pêche en haute mer a été encouragée par la construction au chantier de Mata-Utu de doris pour la pêche au thon (trois par an). Il convient de remarquer que l'appauvrissement progressif du lagon nécessite une réorientation de la pêche wallisienne vers la haute mer.

La forêt, surtout à Futuna, offrirait quelques possibilités de développement. Ses produits sont utilisés seulement pour les besoins locaux et l'artisanat. Le reboisement entrepris sur Uvéa depuis 1973 a été poursuivi.

Les travaux publics entrepris ou poursuivis en 1975 ont concerné :

- l'électrification de Wallis (Vailala et Malaetoli) ;
- l'aménagement d'adductions d'eau à Hanake et Mihifo ;
- la réfection et le bitumage des rues de Mata-Utu et l'achèvement de la route de Vélé à Poi (Futuna) ;
- la construction de bâtiments scolaires : CES de Lano (Wallis), douze classes à Alo (Futuna).

En toute hypothèse, ce territoire doit bénéficier du plein effet de la solidarité nationale qui doit lui apporter, outre des équipements lourds d'infrastructure, les produits industrialisés nécessaires à sa subsistance quotidienne.

## LES OBJECTIFS ET LES MOYENS D'UNE POLITIQUE ECONOMIQUE CONCERTEE

La caractéristique commune des économies de ces Territoires est leur extrême vulnérabilité à la conjoncture mondiale due le plus souvent à une mono-activité et à des structures socio-économiques qui contribuent à amplifier l'incidence des phénomènes extérieurs.

Il paraît urgent de réanimer des activités primaires diversifiées. Le développement des productions agricoles doit assurer la subsistance des populations de ces Territoires sans recours excessif aux importations. De même, les possibilités immenses qu'offre l'exploitation de la mer et des fonds marins dans des zones qui sont reconnues comme particulièrement riches doivent être saisies.

Sur le plan institutionnel, dans la mesure où ces Territoires demeurent sous la souveraineté de la France, il paraît urgent de moderniser des systèmes fiscaux essentiellement indirects qui fournissent des ressources dont le volume est par trop sensible au niveau d'activité. Il convient, en outre, avant toute intervention économique, financière ou sociale, d'avoir le souci de rétablir une certaine harmonie entre les conditions générales du niveau de vie et l'état de développement de ces Territoires.

Dans cette voie, une relative coordination des actions est entreprise par l'intermédiaire du Plan, de l'association des Territoires à la Communauté économique européenne, des incitations à l'investissement.

..

Le VII<sup>e</sup> Plan n'intègre pas le développement économique des Territoires d'Outre-Mer, mais les Pouvoirs publics nationaux et locaux ont souhaité qu'une meilleure programmation des actions publiques permettent de favoriser à moyen terme la croissance économique. C'est dans cet esprit qu'a été proposée une réforme

du Comité directeur du FIDES qui serait amené à se prononcer sur des programmes d'investissement présentés par les Territoires en fonction des orientations de leur développement économique et social.

Devant l'Assemblée Nationale, le 3 novembre dernier, le Secrétaire d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer a précisé les objectifs de cette réforme. L'intervention du FIDES s'effectuera selon des procédures de décentralisation et de déconcentration accrues avec un rôle essentiel d'incitation et d'entraînement en respectant la discipline d'une coordination des actions sur les plans interministériel et local.

Dans cette perspective, lors de la préparation du VII<sup>e</sup> Plan, des commissions locales du Plan ont élaboré divers documents préparatoires qui devraient, dans les années à venir, servir de base à la programmation rappelée ci-dessus.

Cela concerne en particulier :

- l'amélioration des communications à l'intérieur des Territoires ;
- le désenclavement de ceux-ci vis-à-vis de l'extérieur ;
- le développement de la protection sociale ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- la promotion de l'artisanat et du tourisme.

La loi du 21 juillet 1976 portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social précise les objectifs à atteindre s'agissant des Territoires d'Outre-Mer (livre I, chapitre IV, II B). Il est prévu :

1<sup>o</sup> L'intervention des ministères techniques. Celle-ci est effective depuis 1977 ;

2<sup>o</sup> Le développement de la mise en valeur des richesses de l'Océan. Elle fait l'objet de programmes de recherche et de développement menés par les divers organismes de recherche implantés dans les TOM. La plupart de ces actions ont été incluses dans les PAP 24 (conchyliculture, aquaculture) et 25 (recherche, pêche et aquaculture) ;

3<sup>o</sup> Le développement du secteur productif des Territoires (mines, agriculture) :

— en Nouvelle-Calédonie, la mise en place de nouvelles capacités de production se poursuit (cf. *supra*) ;

— en Polynésie, les efforts en faveur de l'agriculture (développement de la production de viande, régénération de la cocoteraie, encouragements à la production en vanille) se placent dans le cadre d'un maintien de la population dans les archipels.

**L'association des Territoires d'Outre-Mer à la Communauté économique européenne** s'est concrétisée par l'accès au régime de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) et les interventions du Fonds européen de développement (FED).

L'application du régime de la *STABEX* pour les Territoires d'Outre-Mer a concerné le coprah pour les Nouvelles-Hébrides et les cuirs et peaux pour le TFAI.

Au titre de l'année 1975, les Nouvelles-Hébrides et le TFAI ont respectivement bénéficié d'un transfert de 6 156 000 FF et de 1 432 900 FF.

Au titre de l'année 1976, la base du transfert pour les Nouvelles-Hébrides s'établit à 3 650 000 FF. En ce qui concerne le TFAI, la base du transfert au titre de l'année 1976 est en cours d'établissement et étudiée à Bruxelles. Le transfert sera de l'ordre de 1,3 million de francs français.

L'année 1976 a été la première année du *IV<sup>e</sup> FED* au titre de la Convention de Lomé (1976-1980).

Pour ce qui concerne les Territoires d'Outre-Mer, la majorité des projets financés sur le troisième FED est réalisée. La mise en œuvre de la décision d'association des PTOM à la Convention de Lomé est effectuée depuis la fin de l'année 1976.

La première décision mise en œuvre par le FED sur la période 1976-1977 concerne le financement partiel de la nouvelle route Moindou—Bourail, en Nouvelle-Calédonie (1976).

Le prêt à conditions spéciales mis en place par la Banque européenne d'investissements porte sur 2 400 000 unités de comptes (soit environ 12 000 000 de francs).

La seconde opération en cours concerne le programme d'alimentation en eau des îles Loyautés (Nouvelle-Calédonie). Le dossier de demande de subvention, pour un montant de 1 million d'unités de compte, est actuellement en cours de transmission auprès de l'administration du Fonds européen de développement.

Enfin, il convient de noter qu'à ce jour seul le Territoire des îles Wallis et Futuna a fait connaître les projets ultérieurs qui pourraient faire l'objet d'un financement de la part du Fonds européen de développement.

Afin d'encourager le développement des investissements dans les Territoires d'Outre-Mer, des dispositions fiscales nombreuses ont été prises tant sur le plan local qu'au niveau national.

Les mesures de *fiscalité locale* adoptées pour l'encouragement des investissements dans les Territoires d'Outre-Mer sont prises en application des Codes des investissements. Il faut y ajouter la procédure de stabilisation fiscale de longue durée prévue par l'article 32 de la loi de décembre 1953 qui est une procédure largement déconcentrée donc donnant lieu à des délibérations des assemblées territoriales. En annexe au présent rapport, sont précisées les dispositions essentielles de ces différents Codes, ainsi que des principales délibérations fiscales adoptées depuis 1976 (annexe n° 4).

Les incitations fiscales à l'investissement prévues par l'article 2 de la loi n° 75-1242 du 27 décembre 1975 sous forme d'exonération des bénéfices réinvestis dans les Territoires d'Outre-Mer ont contribué à la réalisation de quelques investissements importants pour l'économie des Territoires d'Outre-Mer.

Le Club Méditerranée pour 825 000 F et la Société commerciale et industrielle des chargeurs réunis pour 825 000 F. Ces sommes étaient consacrées à l'augmentation du capital de la Société polynésienne de villages de vacances (SPVV), de manière à réaliser un programme de rénovation et extension de l'hôtel Noa, à Bora-Bora (Polynésie française).

La Société navale caennaise pour 1 530 000 F et la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques pour 1 410 000 F. Ces sommes ont été affectées à un programme d'amélioration de l'outil de travail et d'augmentation de la capacité de l'usine de traitement du poisson d'Interpêche, dont les deux sociétés sont actionnaires, à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Compagnie Saupiquet pour 50 750 F et la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques (CEGF) pour 250 250 F. Ces investissements ont été consacrés à la constitution du capital de la division pêche de la Société de commercialisation et d'exploitation du

poisson (SCEP). Ils ont permis la réalisation d'une unité de traitement du poisson à Papeete (Polynésie française) et d'une flottille de pêche.

Pour les six sociétés qui ont demandé et obtenu l'exonération des bénéfices réinvestis dans les Territoires d'Outre-Mer, la perte de recette pour l'Etat s'élève à :

— bénéfices réinvestis .....	4 890 000 FF
— perte de recettes (50 %) .....	2 445 000 FF

Les opérations ayant bénéficié de cet avantage ont représenté un montant total de 20,625 millions de francs français d'investissements.

## CHAPITRE II

### EXAMEN DES CREDITS DESTINES AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

#### Examen d'ensemble.

Comparé à celui de 1977, le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1978 s'élève à 442,9 millions de francs, contre 455,6 millions de francs. Il se présente de la manière suivante :

	1977	1978	DIFFÉ- RENCE	POUR- CENTAGE
	(En millions de francs.)			
<i>Dépenses ordinaires.</i>				
Moyens des services .....	133,9	203,3	+ 69,4	+ 51,8
Interventions publiques .....	215,8	130,9	- 84,9	- 39,3
<b>Total .....</b>	<b>349,7</b>	<b>334,2</b>	<b>- 15,5</b>	<b>- 4,4</b>
<i>Dépenses en capital.</i>				
Crédits de paiement.....	105,9	108,7	+ 2,8	+ 2,6
<b>Total des crédits.....</b>	<b>455,6</b>	<b>442,9</b>	<b>- 12,7</b>	<b>- 2,8</b>
Autorisations de programme.....	109,1	87,6	- 21,5	- 19,7

Pour la seconde année consécutive, l'assiette géographique du projet de budget pour les Territoires d'Outre-Mer est réduite. En 1976, les Comores et Saint-Pierre et Miquelon abandonnaient le statut de Territoire d'Outre-Mer et n'apparaissaient plus dans le budget pour 1977. En 1977, le Territoire des Afars et des Issas accède à l'indépendance.

Ce territoire disposait, en 1977, de 65,2 millions de francs de crédits de paiement, répartis entre les dépenses ordinaires (56,1 millions de francs) et les dépenses en capital (9 millions de francs). Les autorisations de programme s'élevaient à 14 millions de francs. Son départ entraîne, pour le budget de 1978, une mesure de suppression de crédits de fonctionnement de 49 millions de francs et le maintien d'un crédit de 18 millions de francs pour assurer le fonctionnement sur place d'un service de liquidation et la gestion provisoire du groupement nomade autonome qui sera pris en charge rapidement par la jeune république. (En annexe à ce rapport est présenté un bilan des dix dernières années de souveraineté française dans ce territoire (annexe n° 5).

En conséquence, la comparaison d'une année sur l'autre du budget des Territoires d'Outre-Mer est difficile. Si l'on tient compte de cette diminution, l'ensemble des *dépenses ordinaires* augmente de 9 %.

De même, les *dépenses en capital* enregistrent, pour les autorisations de programme, une diminution de près de 20 %, qui traduit, d'une part, l'absence de dotation pour le TFAI, mais aussi une politique volontaire de diminution de ces crédits pour les autres Territoires.

Dans le même temps, l'intervention des ministères techniques au profit des Territoires d'Outre-Mer s'est développée. En application des décisions d'un conseil interministériel restreint du 10 juillet 1975, cette intervention devrait être générale.

Comme pour les Départements d'Outre-Mer, un document budgétaire annexe donne un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses de l'Etat dans ces Territoires. Ce document présente les mêmes lacunes que celui consacré aux Départements d'Outre-Mer et justifie, une nouvelle fois, le projet d'amendement qui vous a été proposé précédemment.

	1976		1977		1978	
	En millions de francs.	Pourcentage.	En millions de francs.	Pourcentage.	En millions de francs.	Pourcentage.
Dépenses civiles .....	1 012,9		1 193,4		1 170,4	
Dont fascicule TOM.....	425,6	42	455,6	38,2	442,9	37,8
Dépenses militaires .....	1 034,2		1 168,6		632,3	
Total des dépenses.....	2 047,1		2 362,0		2 122,7	
Dont fascicule TOM.....	425,6	20,8	455,6	19,2	442,9	20,8

Si, en valeur absolue, l'ensemble des dotations budgétaires marque une certaine stabilité au cours des trois derniers exercices, liée au départ de certains territoires, la part relative des crédits inscrits directement au budget des Territoires d'Outre-Mer diminue et traduit l'intervention directe croissante des ministères techniques.

Comparées à la place tenue par les dépenses de l'Etat dans les Départements d'Outre-Mer, celles engagées dans les Territoires d'Outre-Mer sont moindres, compte tenu de la relative autonomie que ces derniers tirent notamment de ressources propres.

**Récapitulation générale des crédits affectés aux Territoires d'Outre-Mer (1977-1978).**

	1977			1978		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
	(En millions de francs.)					
<b>I. — Dépenses civiles.</b>						
Anciens combattants.....	»	18.141	18.141	»	16.643	16.643
Culture .....	»	0.478	0.478	»	0.478	0.478
Economie et finances :						
I. — Charges communes ..	»	148.000	148.000	»	164.000	164.000
II. — Services financiers ..	»	37.291	37.291	»	33.869	33.869
Education .....	»	350.347	350.347	»	347.652	347.652
Equipement et Aménagement du territoire :						
I. — Equipement et logement .....	0.253	5.598	5.851	0.225	5.100	5.325
IV. — Transports, Aviation civile et météorologie .....	4.398	96.847	101.245	4.277	83.299	87.576
V. — Transports, Marine marchande .....	»	4.075	4.075	»	4.571	4.571
Intérieur .....	»	2.534	2.534	»	1.904	1.904
Justice .....	»	24.857	24.857	»	21.453	21.453
Jeunesse et sports.....	»	3.138	3.138	»	2.228	2.228
Services du Premier Ministre :						
I. — Services généraux....	0.421	0.272	0.693	0.508	0.270	0.778
Territoires d'Outre-Mer .....	18.544	437.048	455.592	20.865	422.067	442.932
Travail et Santé.....						
II — Travail .....	»	1.780	1.780	»	1.780	1.780
III. — Santé .....	»	15.400	15.400	»	12.870	12.870
Postes et télécommunications....	0,530	23,462	23,992	0,600	25,706	26,306
Totaux (I).....	24,146	1 169,268	1 193,414	26,475	1 143,890	1 170,365
<b>II. — Dépenses militaires.</b>						
<b>Défense :</b>						
Section commune.....	»	63,478	63,478	»	62,520	62,520
Section Air.....	»	213,900	213,900	»	228,351	228,351
Section Forces terrestres....	»	413,625	413,625	»	204,847	204,847
Section Marine.....	»	345,654	345,654	»	358,411	358,411
Section Gendarmerie.....	»	132,012	132,012	»	98,229	98,229
Totaux (II).....	»	1 168,669	1 168,669	»	952,358	952,358
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>24,146</b>	<b>2 337,937</b>	<b>2 362,083</b>	<b>26,475</b>	<b>2 096,248</b>	<b>2 122 723</b>

## L'INTERVENTION DES MINISTÈRES TECHNIQUES

L'intervention des Ministères techniques en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis et Futuna a représenté environ 550 millions de francs en 1977. En dehors du Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, les effectifs en fonction dans les Territoires s'élèvent à 4 000 agents, dont 2 100 pour l'Education et 600 pour les Transports.

Pour chaque ministère concerné, les principales actions sont les suivantes :

### 1. *Ministère de l'Education.*

Ce département ministériel intervient depuis 1961 dans les TOM. Son action porte essentiellement sur l'enseignement secondaire et technique.

Le coût budgétaire de cette intervention a évolué comme suit :

1974 : 199 millions de francs, dont 23 millions de francs de dépenses en capital ;

1975 : 301 millions de francs, dont 51 millions de francs de dépenses en capital ;

1976 : 332 millions de francs, dont 36 millions de francs de dépenses en capital ;

1977 : 350 millions de francs, dont 47 millions de francs de dépenses en capital.

En matière d'équipement, les principales opérations de 1977 et 1978 concernent la construction de CES.

### 2. *Secrétariat d'Etat aux Universités.*

L'action de l'antenne locale du Conservatoire des Arts et Métiers a été étendue en Nouvelle-Calédonie. Une antenne similaire sera mise en place en Polynésie en février 1978. Dans ces territoires des classes de techniciens supérieurs seront installées en mars 1978.

### 3. *Ministère de la Défense.*

Ce Ministère verse un forfait important à la Polynésie française au titre des importations qu'il effectue.

### 4. *Ministère de l'Agriculture.*

Les actions envisagées par ce Ministère sont les suivantes :

— création, à partir de 1978 ou 1979, de cellules de génie rural agissant au profit des communes et éventuellement du Territoire ;

— prise en charge prochaine de l'école territoriale d'Opunohu ;

— recherche agronomique : intensification des actions dès 1978 ;

— équipement rural : le Ministère de l'Agriculture attribuera des subventions d'équipement aux opérations d'équipement rural retenues par les services locaux.

Les financements suivants ont été prévus par ce Ministère.

— 1977 : 1,8 million de francs français de crédits d'équipement. Les financements complémentaires qui pourraient être nécessaires seront accordés par la Caisse centrale de coopération économique ;

— 1978 : les crédits pourraient être compris entre 5 et 10 millions de francs au vu des propositions des Territoires.

### 5. *Ministère de l'Équipement.*

Ce Ministère s'apprête à intervenir dans les TOM. Une mission d'information sera organisée prochainement dans cette perspective. Son action pourrait être importante en matière de réseau routier.

### 6. *Secrétariat d'Etat aux Transports.*

La DGAC intervient dans les TOM depuis 1945. Cela a permis de doter les Territoires d'un équipement aéroportuaire de qualité. Les interventions de l'aviation civile sont les plus importantes après le Ministère de l'Éducation (90 millions de francs environ et près de 600 agents).

Le coût budgétaire des interventions de la Marine marchande est le suivant :

— dépenses ordinaires .....	1,39 MFF :
— dépenses en capital.....	0,25 MFF :
— paiement de pensions.....	3,75 MFF.

Il a été décidé en 1977 qu'un projet de développement de la pêche en Polynésie française sera éligible aux aides de la Marine marchande.

#### *7. Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications.*

Ce département ministériel couvre les déficits d'exploitation des offices des Postes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie.

Un plan d'équipement portant sur 30 millions de francs français est en cours de réalisation en Nouvelle-Calédonie.

138 agents des postes et télécommunications sont en poste dans les différents Territoires.

#### *8. Ministère de la Santé.*

Il intervient dans les TOM depuis 1968 au titre de la prévention des grandes endémies (tuberculose, lèpre, filariose). A Wallis l'ensemble du service de la Santé publique est pris en charge depuis 1972.

Des discussions sont en cours pour une intervention plus large en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Actuellement le coût budgétaire des interventions de ce Ministère s'élève à 10 millions de francs français.

Les statuts des Territoires prévoient une nouvelle répartition des compétences de l'Etat et des Territoires, les domaines réservés à l'Etat étant clairement limités. La loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 relative à l'organisation de la Polynésie française prévoit, en ses articles 69 et 70, les modalités d'une aide technique et financière contractuelle de l'Etat en faveur des Territoires. Une telle disposition permet donc de donner une base générale à l'intervention des ministères techniques tout en respectant les compétences du Territoire.

Cette disposition n'ayant pas été incluse dans la loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie, il serait prévu d'inclure dans le projet de loi relatif à la réforme du FIDES, qui est actuellement en préparation, une disposition générale fixant les modalités de l'aide contractuelle.

Les modalités d'intervention se font suivant le modèle métropolitain, c'est-à-dire en associant une subvention d'équipement à un financement sur prêts.

## ANALYSE DES CREDITS

D'un montant de 442,9 millions de francs, le budget des Territoires d'Outre-mer pour 1978 ne représente plus que 37 % des dépenses civiles de l'Etat dans ces Territoires, contre 42 % en 1976.

Par nature, les crédits se répartissent pour :

- les trois quarts en *dépenses de fonctionnement* :
  - 60 % de dépenses de personnel et de matériel ;
  - 30 % en subvention aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer.
- le quart en *dépenses en capital* regroupées pour l'essentiel dans le FIDES.

Par grandes fonctions, nous devons distinguer principalement :

- l'Administration générale ;
- les subventions aux budgets locaux ;
- le FIDES.

1. — L'ensemble des crédits destinés à l'*Administration générale* est essentiellement consacré au financement des dépenses de personnel et de matériel. Parmi les principales mesures à noter :

- outre la suppression des crédits de personnel et de fonctionnement affectés au Territoire des Afars et des Issas, la prise en charge à 80 % des rémunérations de 1 120 agents des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française et budgétisation de ces effectifs ;
- des provisions pour augmentation des rémunérations publiques.

### *La prise en charge de la Fonction publique polynésienne.*

La loi du 11 juillet 1966 a organisé l'étatisation de la Fonction publique territoriale polynésienne. Elle prévoyait :

1° L'intégration dans les corps de l'Etat pour l'Administration de la Polynésie française des fonctionnaires territoriaux qui en présenteraient la demande ;

2° La prise en charge par l'Etat, dans les conditions fixées par les lois de finances, d'une partie des rémunérations et accessoires versés aux agents étatisés.

Le taux initial de prise en charge par l'Etat a été fixé à 20 %, ce taux a été porté à 40 % en 1970 et à 60 % en 1972. La participation de l'Etat a été jusqu'en 1977 inscrite au budget des Territoires d'Outre-Mer, sous forme de subvention (au chapitre 41-91, article 50) et versée intégralement au Territoire.

Au titre du budget de 1978, il est prévu :

1° De porter à 80 % le montant de la prise en charge par l'Etat des rémunérations et accessoires des fonctionnaires étatisés ;

2° De budgétiser ces emplois. Par cette mesure, la contribution de l'Etat ne sera plus versée sous forme de subvention : il rémunérera directement ces fonctionnaires. Le Territoire apportera le complément de 20 % sous forme de fonds de concours.

L'ensemble de ces mesures doit mettre un terme au malentendu qui régnait entre le Territoire et le Gouvernement et permettre une meilleure maîtrise sur l'évolution de la Fonction publique territoriale.

Enfin, il est envisagé, pour 1979, que les ministères techniques prennent en compte, administrativement et budgétairement, les fonctionnaires des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

3° Les subventions aux budgets locaux, d'un montant de 210 millions, sont réduites à un montant de 126 millions de francs pour 1978. Cette réduction, liée à la suppression de l'aide financière au TFAI (— 27 millions de francs) et au transfert sur le budget de l'Etat de la rémunération de 1 120 agents (— 66 millions de francs).

**Subventions aux budgets locaux des TOM.**  
(En francs.)

	1977		1978	
	Crédits votés.	Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	TOTAL
Subventions au budget local des Iles Wallis et Futuna .....	3 043 879	3 043 879	+ 5 060	3 048 939
Subventions au budget spécial des Nouvelles-Hébrides .....	14 802 526	14 802 526	+ 985 300	15 787 826
Subventions au budget des terres australes et antarctiques.....	60 290 464	60 290 464	+ 985 400	61 275 864
Subventions au budget local de Nouvelle-Calédonie .....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
Subventions au budget local de la Polynésie française .....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
Prise en charge des fonctionnaires métropolitains affectés dans les services territoriaux .....	48 306 543	48 772 278	— 2 792 239	45 980 039
Aide technique et financière au territoire français des Afars et des Issas (ancien) .....	26 745 977	27 111 709	— 27 111 709	»
Application de la loi n° 68-496 du 11 juillet 1968 (ancien) (fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie) .....	57 352 572	66 680 808	— 66 680 808	»
<b>Totaux .....</b>	<b>213 541 961</b>	<b>220 701 664</b>	<b>— 94 008 996</b>	<b>126 092 668</b>

Il faut cependant faire deux remarques :

- sur un total de 126 millions de francs, 61 millions de francs sont destinés à assurer le budget des terres australes antarctiques ;
- si les subventions pour Wallis et Futuna et les Nouvelles-Hébrides sont provisionnées, celles concernant la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont dotées uniquement pour mémoire ; la régularisation se faisant en fin d'exercice selon une pratique déjà plusieurs fois dénoncée par mes prédécesseurs par le recours à des dotations inscrites dans le collectif de fin d'année.

4° Outre 8,6 millions de francs consacrés à la recherche scientifique et 3,7 millions de francs à l'équipement administratif, l'ensemble des dépenses en capital est inscrit pour 75,1 millions de francs au FIDES.

a) Au titre de l'équipement administratif des Territoires, la dotation proposée est de 3,7 millions de francs, soit une diminution de 16 %. Ces crédits sont pour l'essentiel destinés à des travaux immobiliers en Polynésie, Nouvelle-Calédonie et aux Iles Wallis et Futuna.

b) Au titre de la *recherche scientifique*, une dotation de 8,6 millions de francs, dont 0,65 million de francs au titre du programme d'action prioritaire n° 25, « Renforcer le potentiel scientifique du pays ».

Cette dotation se répartit de la manière suivante :

- TAAF : 5,3 millions de francs ;
- ORSTOM : 2,87 millions de francs ;
- GERDAT : 0,50 million de francs.

Pour les TAAF, le programme de recherche 1978 sera orienté vers la connaissance de l'espace, les matières premières et les milieux naturels, enfin les ressources animales et végétales.

L'ORSTOM fait porter son effort sur les Territoires du Pacifique. Il développera en 1978, à côté de ses activités traditionnelles (études hydrologiques et hydrographiques) :

- l'étude des sols, mise en valeur des terres, entomologie ;
- l'archéologie et l'anthropologie en Polynésie.

En ce qui concerne le GERDAT, qui bénéficie cette année d'une inscription budgétaire de 0,50 million de francs, il s'agit de financer les activités du CTFT en Nouvelle-Calédonie, qui poursuit dans ce Territoire des actions importantes de reforestation.

c) Subventions du FIDES :

#### Section générale.

	En milliers de francs.
Equipement des communes de Nouvelle-Calédonie.....	9 500
Fonds d'aide au développement de l'intérieur des îles de Nouvelle-Calédonie .....	2 500
Equipement des communes de Polynésie française.....	11 500
Nouvelles-Hébrides .....	5 000
Terres australes et antarctiques françaises.....	2 800
Œuvres privées .....	1 500
Equipement sportif et culturel.....	500
Actions économiques et sociales.....	16 000
Etudes .....	2 760
Total .....	52 060

Section des Territoires.

Polynésie française.....	12 000
Nouvelle Calédonie.....	7 500
Wallis et Futuna.....	3 500
Réserve .....	100
	<hr/>
Total .....	23 100

Le rétrécissement du champ d'action géographique du budget des Territoires d'Outre-Mer, lié à l'évolution institutionnelle des Territoires, explique, pour partie, la diminution des autorisations de programme ouvertes. Toutefois, si l'on retient pour 10 millions de francs l'affectation normale qu'aurait reçue le TFAI, les dotations globales du FIDES pour 1978 sont sérieusement réduites :

— dotation 1977 : 95,475 millions de francs (dont TFAI : 10 millions de francs) ;

— dotation 1978 : 75,160 millions de francs, soit une réduction de 12,1 % en francs courants et beaucoup plus grande en termes réels.

Cette situation est préoccupante lorsqu'on connaît l'importance des besoins et la situation économique dépressive que subissent actuellement les Territoires d'Outre-Mer.

Seule la Nouvelle-Calédonie bénéficiera du maintien de la tranche communale, d'une légère amélioration de la section territoriale et d'une dotation pour le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles de Nouvelle-Calédonie (FADIL).

En annexe au présent rapport sont présentés l'affectation de l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre par le FIDES (annexe n° 6), la CCCE (annexe n° 7) et un premier bilan du FADIL (annexe n° 8).

## EXAMEN PAR VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Le jeudi 3 novembre 1977, votre Commission des finances a procédé à l'examen du budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1978. Elle s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits, laissant le soin aux représentants de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre rapporteur général de présenter quelques réflexions suscitées par les difficultés que connaissent ces territoires.

Votre rapporteur a rappelé, en les analysant, les grandes caractéristiques de ce projet de budget :

— d'un montant de 442,9 millions de francs, ce budget ne représente plus que 37 % des dépenses civiles de l'Etat dans ces Territoires contre 42 % en 1976.

Par nature, les crédits se répartissent pour :

— les trois quarts en dépenses de fonctionnement :  
60 % de dépenses de personnel et de matériel ;  
30 % en subvention aux budgets locaux des TOM ;

— un quart en dépenses en capital regroupées pour l'essentiel dans le FIDES.

— la diminution globale des crédits, de l'ordre de 2 %, est liée partiellement à l'accès à l'indépendance des TFAI.

Déduction faite des crédits affectés antérieurement à ces territoires, les dépenses ordinaires augmentent de + 9 % au titre du FIDES.

Depuis 1977, l'intervention des ministères techniques est de règle. Si l'importance des crédits engagés est connue, leur affectation n'est précisée qu'en termes globaux.

Votre commission a procédé à un large échange de vues :

M. Bonnefous, Président, a estimé que les problèmes suivants méritaient de retenir plus particulièrement l'attention de la commission : Djibouti, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

Il a regretté que les expériences de Mers-el-Kébir et Diégo-Suarez n'aient pas servi de leçon pour Djibouti, en ce qui concerne la nécessité de limiter les investissements dans les zones dont la France se retire.

M. Blin, Rapporteur général, a alors, souligné, combien les interventions des ministères techniques étaient difficiles à suivre à travers les documents budgétaires. Il a posé le problème des conséquences du changement de statut de Mayotte.

Il a fait siens les regrets du rapporteur spécial concernant le fait que le budget des TOM soit abondé en fin d'année par le collectif. Il a ensuite abordé les problèmes de la Nouvelle-Calédonie, demandant à obtenir des renseignements sur le déficit budgétaire de l'île, sur la transformation de sa fiscalité ainsi que sur l'éventualité de l'implantation d'une usine dans le nord de ce Territoire.

Votre Rapporteur a fait observer que le nouveau statut de l'île n'avait pas servi à grand-chose et que le problème de la réforme agraire restait posé tandis que persistaient les tensions sociales internes.

M. Perrein a insisté sur les problèmes de l'agriculture (pas d'auto-subsistance), de la formation professionnelle (gaspillage de biens par manque d'entretien faute d'ouvriers qualifiés), de l'utilisation des bénéfices de l'industrie du nickel (investissement en Australie et en Nouvelle-Zélande). Il a exprimé son scepticisme quant à la construction de l'usine du nord de l'île.

M. Blin, Rapporteur général, a noté que les principaux obstacles étaient levés et que l'implantation de cette usine dépendait de la conjoncture.

M. Bonnefous, Président, a posé de façon générale le problème de l'utilité des transferts financiers réalisés au moyen de la répartition des recettes fiscales. Il a illustré son propos par l'exemple de la Polynésie française où les dépenses de la Fonction publique sont couvertes à 80 % par le budget de l'Etat.

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des Finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits des Territoires d'Outre-Mer pour 1978.

# ANNEXES

-----

## ANNEXE N° 1

### LE PROBLÈME FONCIER EN NOUVELLE-CALÉDONIE

#### I. — Les données du problème des terres.

En Nouvelle-Calédonie, la question foncière présente une importance de tout premier plan car elle focalise l'ensemble des revendications politiques des autochtones. La terre n'est, en effet, pas pour eux simplement un support de cultures et d'habitat. Elle a une valeur bien plus grande et présente une dimension quasi religieuse.

Or les terres ancestrales de chaque tribu ont été fortement bousculées par la colonisation sans tenir compte de cet élément, faute d'information.

Des réserves de terres, indivisibles, imprescriptibles et inaliénables ont été constituées au profit des autochtones. Parallèlement, le reste du sol est devenu domaine de l'Etat ou du Territoire et surtout propriété de colons.

Or, aujourd'hui, les Mélanésiens revendiquent leurs terres traditionnelles et réclament une politique foncière réparatrice des erreurs du passé. Cette attitude, qui donne lieu à de nombreuses contestations locales, s'explique non seulement par la spoliation ressentie mais aussi par la faible mise en valeur des terres des colons.

On peut noter qu'à l'heure actuelle, il existe une quinzaine de « points chauds », notamment sur la côte est. Ceux-ci peuvent conduire à terme à des affrontements sérieux pouvant déboucher sur la remise en cause systématique des droits acquis par les Européens.

Il faut noter à cet égard que les Mélanésiens, ruraux dans leur majorité, ne possèdent que 20 % des terres, alors qu'ils représentent 40 % de la population totale.

#### II. — Les problèmes économiques et les actions de développement.

Le domaine foncier en Nouvelle-Calédonie devrait permettre au Territoire d'accroître sensiblement ses productions agricoles en vue d'arriver dans certains domaines (viande, productions vivrières notamment) à l'autosuffisance. Trois obstacles ont, jusqu'à présent, entravé le développement du secteur rural : l'exploitation du nickel qui attiret hommes et capitaux, la distribution des terres et, enfin, le manque d'équipements d'infrastructure (routes, irrigation, stockage).

Les problèmes affectant depuis quelques années le secteur du nickel créent actuellement une conjoncture favorable pour une relance des activités agricoles, notamment en milieu mélanésien.

La distribution des terres n'est pas actuellement satisfaisante : 20 % des surfaces pour la réserve ; 22 % des surfaces en propriétés privées principalement européennes mais peu mises en valeur (grands domaines d'élevage extensif ou petites exploitations vétustes) ; 50 % des surfaces appartenant au domaine territorial composé des terres les plus pauvres à vocation essentiellement forestière. Il est donc prévu d'engager une politique de restructuration foncière et de création d'unités de productions intensives de dimension moyenne.

Les domaines ainsi constitués seront confiés à des agriculteurs mélanésiens (coopératives ou groupement de producteurs) ou métropolitains avec une obligation de mise en valeur. Un programme de rachat des terres et de restructuration des domaines a été mis au point et devrait pouvoir démarrer en 1978.

Parallèlement, les interventions du Ministère de l'Agriculture devront permettre d'engager sans retard les travaux d'équipement rural nécessaires. Ces actions d'équipement seront complétées par la politique menée par le territoire de modernisation et de rationalisation des circuits de commercialisation et de distribution (action de l'OCEF dans les viandes et la pomme de terre ; création de marchés et de structures de stockage).

## ANNEXE N° 2

---

### POLYNESIE

#### RESSOURCES BIOLOGIQUES ET MINERALES DE LA MER

##### I. — Création de la zone économique.

Le principe de la création en 1977 d'une zone économique de 188 milles marins mesurés à partir de la limite extérieure des eaux territoriales françaises adjacentes au territoire est acquis.

La création effective de la zone économique devrait intervenir à la fin de cette année.

Le décret créant cette zone dans le cadre de l'organisation de la Polynésie française issue de la loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 a été soumis au Conseil d'Etat pour avis, en application de l'article 5 de la loi n° 76-655 du 16 juillet 1976 relative à la zone économique au large des côtes du territoire de la République.

##### II. — Les ressources.

###### 1° Les ressources biologiques.

Le CNEXO et le Territoire (FIDES) ont acquis à parts égales un thonier canneur de 25 mètres, le *Tainui*, pour 1 025 000 FF, qui est en service depuis 1976.

Le programme prévoit que seront réalisés en 1977 les travaux de recherche suivants :

— mise en place d'un système d'inventaire complet des diverses ressources naturelles pouvant servir d'appâts ;

— production d'appâts d'élevage suffisante pour pallier les déficits saisonniers ;

— essais comparatifs de pêches à l'appât vivant ;

— 1 175 000 FF y ont été affectés à raison de 587 500 FF par le CNEXO et par le FIDES ;

— une campagne de recherche sur les *thonidés* qui se trouvent dans les eaux avoisinant les Iles Marquises va être effectuée cet automne par la Commission Inter-Américaine du thon tropical pour étudier les caractéristiques des bonites à ventre rayé qui s'y trouvent. Des opérations de marquage seront opérées. Elles permettront, puisqu'elles devront se poursuivre pendant une durée de deux ans, de mieux connaître le dynamique du stock et ses déplacements.

C'est la commission qui prendra en charge le financement de ces études.

— un autre projet auquel il est complémentaire est prévu à partir d'avril 1978.

Il s'agit d'effectuer une reconnaissance par une prospection aéroportée destinée à faire une évaluation globale par radiométrie à l'infrarouge des bancs de thonidés qui se trouvent dans une zone de 200 milles marins au large de toutes les côtes du territoire.

Un programme analogue est également prévu pour la Nouvelle-Calédonie et pour Wallis et Futuna.

Le coût total de l'opération est de 1 400 000 FF, à raison de 700 000 FF pour la seule Polynésie française. Le FIDES supportera une part substantielle de ce programme.

## 2° Les ressources non biologiques.

La Polynésie française a souvent servi de base logistique pour les campagnes que le CNEOX a faites dans le Pacifique à partir de 1971.

Jusqu'en 1973, elles ont principalement porté sur les fonds qui se situent à proximité du Territoire, notamment entre les Marquises et les Tuamotu.

Ces campagnes à larges mailles ont montré qu'il existait des champs peu étendus mais de teneurs élevées ou des champs étendus de faibles teneurs qui ne peuvent dans un premier temps être considérés comme des sites de la première génération.

A partir de 1974, l'action du CNEOX a donc porté sur des fonds situés plus au Nord du Territoire, dans des régions où les gîtes peuvent constituer à coup sûr, compte tenu des teneurs et des densités, sur le fond des gisements de la première génération d'exploitation, c'est-à-dire des champs de nodules de l'ordre de 100 000 kilomètres carrés dans lesquels les teneurs sont supérieures à 2,5 % et les densités au moins égales à 10 kg/m<sup>2</sup>.

C'est dans ce cadre que se situe le programme du CNEOX au sein de l'AFERNOD en 1977. Cinq mois de campagne sont prévus au cours desquels il sera procédé à une reconnaissance à mailles resserrées des sites de 200 000 kilomètres carrés les plus favorables de manière à obtenir une évaluation du gisement à 15 % près.

Le coût total de l'opération est de 14,4 millions de francs dont 7 millions de ressources extérieures au CNEOX.

## ANNEXE N° 3

### POLYNESIE

#### RESSOURCES ENERGETIQUES

Appelée par la croissance économique du Territoire, l'augmentation de la demande en énergie électrique a conduit ces dernières années à la mise en place de nouveaux moyens de production : création d'un syndicat pour l'électrification de la presqu'île de Tahiti, augmentation de la puissance de la centrale de Papeete, électrification de certaines communes dans les archipels.

Parallèlement, les études sur la satisfaction des besoins futurs se sont poursuivies, avec en particulier le dépôt du Rapport intérimaire de février 1976 sur l'aménagement hydro-électrique de la Papenoo réalisé par la Direction des Affaires extérieures et de la Coopération d'Electricité de France, à la demande de la Société d'études du barrage de la Papenoo.

\*  
\*\*

L'île de Tahiti, qui regroupe près de la moitié de la population du Territoire, doit faire face à un triple problème en matière d'énergie électrique :

— un problème de production, puisque la prochaine saturation de la centrale existante nécessite à court terme une décision sur la création de nouvelles installations ;

— un problème de distribution, le coût du kWh vendu à Papeete étant actuellement l'un des plus chers du monde ;

— un problème d'unification des réseaux, deux fréquences différentes étant utilisées dans l'île, ce qui interdit l'interconnexion, seule perspective économique à terme, et appelle une rationalisation à l'occasion de la création de nouveaux moyens de production.

La présence d'un site permettant l'implantation d'une retenue, les avantages présentés par l'hydro-électricité en ce qui concerne une certaine autonomie énergétique et l'économie de devises récurrentes, la perspective de création de près de 400 emplois locaux directs durant trois ans et de 120 emplois pendant deux ans ont incité le Territoire à entreprendre l'étude technique et économique d'un ouvrage de production hydro-électrique sur la rivière la Papenoo.

Au terme du Rapport intérimaire remis à la SEBAP par la Direction des Affaires extérieures et de la Coopération d'Electricité de France et des compléments d'études économiques et financières effectuées par le Secrétariat d'Etat en liaison avec la Caisse centrale et EDF et présentés dans le rapport de la Mission économique polynésienne les caractéristiques du barrage qui pourrait être construit sur la Papenoo sont aujourd'hui connues avec une précision satisfaisante :

— l'ouvrage comporterait une puissance installée de 30 MW et un productible de 100 GW/heure, cette capacité correspondant à la production thermique actuelle. Selon les hypothèses de croissance de la demande retenues par DAFECO, elle per-

mettrait de satisfaire l'augmentation de la consommation des années 1980 pendant quatre à cinq ans, de nouveaux moyens devant être programmés pour les années 1986-1987 ;

— un coût de construction en valeur actualisée de 10 milliards CFP, dans l'hypothèse où le barrage aurait été achevé en 1982. Rapporté au productible, le coût de cet ouvrage apparaît dirimant sans mesure commune avec tout ce qui s'est construit jusqu'alors de par le monde.

Rapporté à une centrale thermique moderne fonctionnant au fuel lourd, le taux de rentabilité relative du barrage serait extrêmement faible et devrait condamner sur le plan économique la prise en considération de ce projet.

Une impossibilité de financement découlant du montant de l'investissement par rapport à la production et des conditions de distribution à Tahiti.

Divers plans de financement ont été établis, en fonction de différentes hypothèses sur le coût des emprunts, l'importance des subventions et le prix de vente de l'électricité qui déterminera les recettes.

Les principales conclusions se présentent ainsi :

— l'ampleur du financement dépasse de très loin les possibilités du Territoire. Cet ouvrage ne pourrait être financé qu'au moyen d'une part très importante de subventions et de prêts à taux réduit d'intérêts supportés par le Budget et le Trésor de l'Etat, les concours financiers européens privilégiés étant par ailleurs très limités en volume ;

— la détermination du prix de vente de l'énergie produite par le barrage serait fonction de la situation de la distribution. Dans le cadre actuel la société concessionnaire ne consentirait assurément pas à acheter le courant à un prix plus élevé que celui qui pourrait être produit au meilleur coût par une centrale moderne au fuel lourd. Dans cette hypothèse, les fonds publics seraient donc appelés à subventionner un ouvrage de production dans un secteur extrêmement rentable pour le concessionnaire seul.

Une autre hypothèse comportant le rachat de la concession a été envisagée. Dans ce cas, bien que le coût ne puisse être qu'estimé avec une marge d'incertitude, le montant total des financements nécessaires augmente d'une façon importante. Dans les conditions de prêts et de subventions les plus favorables, une augmentation des tarifs actuels entre 14 et 36 % serait inéluctable.

Ainsi apparaît-il, en conclusion, que quel que soit l'attrait présenté par le projet d'un barrage sur la rivière Papenoo, cet ouvrage représente un engagement financier démesuré par rapport à l'objectif de production de 30 MW. A l'opposé du but poursuivi, à savoir la fourniture de l'énergie électrique au plus bas prix nécessaire au développement de la Polynésie, cette réalisation devrait conduire paradoxalement à une augmentation de tarifs déjà prohibitifs.

Cette analyse a été transmise au Haut-Commissaire afin qu'il saisisse le Territoire du problème global de la politique énergétique à définir en tenant compte :

— pour l'agglomération de Papeete, d'un nécessaire aménagement des rapports avec le Concessionnaire, tant en ce qui concerne les conditions de tarification de l'électricité que l'unification à terme de la fréquence du courant ;

— pour l'ensemble des archipels, de la nécessité de créer les structures intercommunales et définir les équipements capables d'assurer les éléments de confort et l'énergie indispensable à une activité économique des populations. Dans cette perspective, une mission de la Délégation aux énergies nouvelles s'est rendue en Polynésie en juin 1977.

Lorsque cette politique de l'énergie aura été délibérée par le Territoire, l'Etat sera en mesure de lui apporter son concours technique et financier.

## ANNEXE N° 4

### PRINCIPALES DISPOSITIONS DES CODES DES INVESTISSEMENTS

#### 1. Code des Investissements de la Nouvelle-Calédonie.

(Délibération n° 159 du 14 février 1975.)

Les entreprises qui s'engagent à réaliser en Nouvelle-Calédonie des investissements tendant au développement économique et social peuvent, après agrément pris par arrêté du Chef du Territoire pris en Conseil de Gouvernement, bénéficier d'une réduction de moitié des droits de timbre d'enregistrement et de transcription hypothécaire, de l'exonération de la TGI, du droit d'octroi de mer et de la patente proportionnelle sur les matériels et matériaux nécessaires à l'investissement et de l'exonération pendant dix ans de la contribution foncière.

Ce régime, valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1978, est en cours de modification.

#### 2. Code des Investissements de la Polynésie française.

(Délibération 76-89 du 3 août 1976.)

Les entreprises dont les programmes d'investissement auront été agréés peuvent bénéficier d'un régime d'exonération et d'allègements fiscaux assortis de primes à l'emploi.

Les conditions d'éligibilité au code varient suivant la nature de l'activité exercée (13 secteurs). Un montant minimal d'investissement (entre 2,5 et 20 M FCP) et d'emplois créés est exigé.

Les exonérations fiscales portent sur les droits d'enregistrement, de transcription hypothécaire, de constitution de société; exonération totale ou partielle pendant huit ans de la patente, de l'impôt foncier bâti, de l'impôt sur les sociétés.

Une disposition permet le réinvestissement des bénéfices en franchise d'impôt.

Le Code des Investissements de la Polynésie est valable jusqu'au 31 décembre 1980.

#### 3. Code des Investissements du Condominium des Nouvelles-Hébrides.

(Règlement conjoint n° 2 du 18 janvier 1975.)

Après agrément conjoint délivré par les commissaires réidents, les entreprises ayant procédé à des investissements dans le Condominium peuvent bénéficier d'exonérations et allègements fiscaux. Les exonérations sont les suivantes :

— droits de douane à l'importation sur les matériaux nécessaires à l'investissement ;

— taxe sur la plus-value des lotissements ;

— droits à l'exportation pendant les cinq premières années de production.

Ce régime est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1980.

**4. Régime de stabilisation fiscale.**  
(Loi de 1953 et décret de juin 1954.)

Les Assemblées territoriales définissent par délibérations approuvées en Conseil d'Etat les catégories d'entreprise pouvant bénéficier de ce régime et les impôts et taxes susceptibles d'être stabilisés. Les Assemblées territoriales fixent ensuite par délibération approuvée par décret en Conseil d'Etat, le point de départ et la durée du régime dans la limite de vingt-cinq années, pour chaque entreprise de production agréée par arrêté conjoint (Finances, DOM-TOM).

Ces régimes de stabilisation ont été mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie pour l'industrie du nickel et en Polynésie pour l'industrie hôtelière.

**DISPOSITIONS FISCALES ADOPTÉES DEPUIS 1976**

Les délibérations fiscales prises par les assemblées territoriales des TOM peuvent être classées en deux catégories :

- les délibérations de caractère général portant réglementation fiscale ;
- les délibérations particulières prises en application de textes réglementaires fixant des régimes spécifiques (agréments fiscaux, codes des investissements, stabilisation fiscale de longue durée).

**I. — Territoire de la Nouvelle-Calédonie.**

a) Délibération de caractère général : un seul texte important a été pris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1976 : il s'agit de la délibération n° 339 du 24 novembre 1976 relative à l'IRVM (exonération des sociétés assujetties à l'impôt sur les BIC).

Par ailleurs, d'autres délibérations ont modifié ou complété la réglementation existante :

- délibération 348 du 23 novembre 1976 : patentes ;
- délibération 399 du 23 février 1977 : taux de la taxe sur les spectacles et les jeux ;
- délibérations 332, 369 et 421 : prix de vente des tabacs ;
- délibérations 404 et 403 du 26 mai 1977 : réforme du régime de francisation des navires et taxe de première immatriculation ;
- délibérations 339, 360, 361, 362, 377, 390, 408 relatives aux droits d'enregistrement de timbre, de vignette automobile ;
- délibérations 373, 378 et 420 portant modification du tarif des droits et taxes d'importation (IGI) ;
- délibérations 302 et 392 modifiant les taux de la taxe et de la surtaxe sur les minerais de nickel ;
- délibération n° 316 du 8 juin 1976 relative au régime fiscal des opérations de crédit-bail.

Il est envisagé de modifier la délibération n° 159 du 14 février 1975 instituant un Code local des Investissements. (L'économie de ce texte est analysé dans la réponse à la question n° 10.) Un projet de délibération sera soumis à l'Assemblée territoriale après son renouvellement c'est-à-dire au cours du dernier trimestre 1977.

Il est enfin envisagé de procéder à une refonte et à une modernisation de la fiscalité du territoire. Cette réforme pourrait être entreprise à compter de 1978.

b) Délibérations particulières : ces mesures ont été prises aux fins d'encourager l'investissement dans le territoire ou d'accorder des exonérations de TGI à des équipements publics.

Quatorze délibérations de ce type ont été prises en 1976 et 1977. Il faut y ajouter la délibération n° 429 du 21 juillet 1977 exonérant de TGI les matériels destinés au secteur rural.

## II. — Territoire de la Polynésie française.

a) Délibérations de caractère général :

La délibération la plus importante est celle du 5 août 1976 portant Code des Investissements en Polynésie. L'économie de ce texte destiné à favoriser les investissements productifs sur le territoire sera précisée dans la réponse à la question n° 10.

Par ailleurs, d'autres délibérations ont modifié ou complété la réglementation existante :

— délibérations du 10 juillet 1976 et du 11 août 1976 du 21 décembre 1976 et du 31 mars 1977 portant modification du tarif des droits et taxes à l'importation ;

— délibération du 20 janvier 1977 modifiant l'article 3 de la délibération du 10 juillet 1975 instituant un droit fiscal d'entrée temporaire ;

— délibération du 5 août 1976 instituant un système de péréquation du prix des hydrocarbures ;

— délibération du 10 juillet 1976 portant modification du tarif des droits de consommation.

Une réforme assortie d'une modernisation de la fiscalité en Polynésie est envisagée. A cet effet, une mission technique de la DGI se rendra dans le territoire au cours du quatrième trimestre 1977 afin de fixer les grandes lignes de cette réforme qui devra ensuite être proposée à l'Assemblée territoriale.

b) Délibérations de caractère particulier ; elles intéressent soit des secteurs économiques (abattage et commercialisation de la viande bovine, poisson congelé, pêche artisanale, importation de bovins et porcins reproducteurs, fonds forestier) soit des projets ponctuels telles les exonérations de droits et taxes à l'importation sur des biens d'équipements publics.

## III. — Wallis et Futuna.

Aucune délibération fiscale n'a été prise dans ce territoire depuis début 1976. Une réforme de la patente est en cours d'examen à l'Assemblée territoriale.

## ANNEXE N° 5

### BILAN DE LA PRESENCE FRANÇAISE DANS LE TFAI DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

Depuis dix ans, les actions entreprises pour le développement économique du Territoire français des Afars et des Issas ont visé à atteindre deux objectifs distincts :

- développer les ressources locales ;
- accroître les équipements et infrastructures du Territoire.

#### I. - La mise en valeur des ressources locales.

La majeure partie des efforts entreprise depuis dix ans ont porté sur la recherche de l'eau et l'hydraulique.

##### a) *L'eau et l'hydraulique.*

Plus d'une cinquantaine de forages ont été entrepris depuis 1960 pour effectuer des reconnaissances et une mise en valeur des nappes phréatiques profondes qui existent dans le Territoire.

L'alimentation en eau potable d'Obock, Ali Sabieh et de Djibouti a pu être ainsi réalisée.

##### b) *L'élevage et l'agriculture.*

Directement liés au développement de l'hydraulique rurale, ces deux secteurs ont fait l'objet d'efforts de mise en valeur :

- amélioration du cheptel ;
- effort dans l'organisation de la commercialisation ;
- développement des productions vivrières par création de jardins (fruits et légumes).

##### c) *Le tourisme.*

Ce secteur (2 000 touristes en 1975) a connu un développement modéré ; cependant, grâce aux primes d'équipement hôtelier (42 chambres primées), l'équipement hôtelier s'est renforcé de manière notable depuis 1971.

#### II -- Les équipements d'infrastructure.

##### a) *Équipement aéronautique.*

Le TFAI dispose d'un grand aéroport international à Djibouti-Ambouli.

La piste, de 3 140 mètres sur 45 mètres, en béton bitumeux, est balisée de jour et de nuit et a été mise aux normes du Boeing 747. L'équipement radio, très complet, fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et comprend : tour de contrôle, radiophare, balises, radiogoniomètre, VOR-OME-ILS.

La construction de la nouvelle aérogare se termine. La mise en service est prévue pour la fin de l'année.

Les compagnies suivantes fréquentent régulièrement l'aéroport : Air France (Boeing 747 et Boeing 707), Air Madagascar, ainsi que les Compagnies nationales

des Etats voisins : Ethiopie, Yemen du Nord, Yemen du Sud, Somalie. Une filiale d'Air France, Air Djibouti, assure les dessertes locales et régionales avec deux Twin Otter.

Le trafic de 1976 s'est élevé à :

7 636 mouvements commerciaux ;

23 547 mouvements non commerciaux ;

175 941 passagers (arrivée + départ + transit) :

6 027 tonnes de fret ;

210 tonnes de poste.

b) *Equipement portuaire.*

Le port de Djibouti dispose actuellement d'un port moderne comprenant plus de 2 700 mètres de quais et postes, des digues à des profondeurs s'échelonnant de 9 à 12 mètres, de plus de 45 000 mètres carrés de magasins publics ou privés, de plus de 70 000 mètres carrés de terre-pleins de stockage à ciel ouvert et d'une zone franche portuaire de près de 14 hectares.

La totalité des quais et des terre-pleins sont desservis par la voie ferrée, et les quais à marchandises sont équipés pour l'avitaillement des navires en produits de soute et en eau.

Les réfections des quais, qui ont été endommagés lors du dernier séisme, ont permis au port de Djibouti, en lui redonnant la plénitude de ses moyens d'accueil, de faire face au trafic accru qui a résulté de la reouverture du Canal de Suez en juin 1975.

L'année 1976 a enregistré 1 773 touchées de navires, contre 1 230 en 1975 et 869 en 1974.

Les produits de soutes vendus ont été de 479 669 tonnes, contre 257 000 tonnes en 1975 et 255 000 tonnes en 1974.

616 239 tonnes de marchandises sont passées par le port de Djibouti en 1976, contre 464 699 tonnes en 1975.

c) *Autres équipements ou investissements.*

En matière de voies de communication, il faut citer en premier lieu le Chemin de fer franco-éthiopien, reliant Djibouti à Addis-Abéba. Les travaux ont commencé en 1896 et ont été terminés en 1917. Sa longueur est de 600 kilomètres, dont 100 au TFAI. Son trafic, dont le niveau est très élevé (471 000 tonnes en 1976, 770 000 passagers), procure des recettes très importantes au Territoire. La Compagnie du chemin de fer emploie au total plus de 2 300 personnes dont une bonne partie à Djibouti. La route pénétrante Ouest, dite route d'Ethiopie, est une autre réalisation importante pour le Territoire. Prolongeant la route Djibouti-Diklil et longue de 129 kilomètres, elle permettra de drainer vers Djibouti une partie du trafic du port éthiopien T-Assal et, ensuite, de désenclaver le secteur nomade situé de part et d'autre de ce réseau routier.

En ce qui concerne les équipements sociaux, le VI Plan a vu la construction du Centre antipneumophtisiologique Paul-Faure sur des crédits du FIDES, ainsi que plusieurs dispensaires en brousse. D'autre part, le Ministère métropolitain de la Santé a pris en charge la totalité de la lutte contre la tuberculose.

En résumé, l'effort entrepris par la France au TFAI a permis à ce Territoire d'avoir un PIB qui, bien que très inférieur à celui de la Métropole, n'en est pas moins nettement supérieur à ceux de la zone géographique à laquelle il appartient. En 1972, le PIB s'élevait à 670 dollars US par an et par habitant ; il était de 134 dollars US au Soudan et de 80 dollars US en Ethiopie pour la même année.

De plus, ce Territoire a été doté d'une monnaie rattachée au dollar et gagée par un stock d'or déposé par la France au nom du Territoire auprès de la French American Banking Corporation à New York.

## ANNEXE N° 6

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT FINANCEES PAR LE FIDES EN 1976 ET 1977

#### I. — Programme 1976 du Fides. (En francs.)

##### NOUVELLE-CALÉDONIE

##### Section générale.

##### Equipement des communes.

Etudes hydrauliques (Ouvéa) .....	275 000
Transports et communications :	
Routes (Houailou - Pouembout) .....	544 500
Ponts (Yate - Moindou - Hienghene) .....	550 000
Equipement sportif (Mont-Dore - Sarramea - La Foa) .....	632 500
Travaux urbains et ruraux :	
Electrification (La Foa) .....	110 000
Habitat (Ponerihouen) .....	275 000
Hydraulique (Mare-Lifou - Ouegoa - Toubo - Poindimie - Pouebo - Koumac - Kone - Tiga) .....	3 954 750
Bâtiments (Canala - Moindou - Yate) .....	728 730
Assainissement (Poya - Dombea) .....	1 259 500
Subventions aux œuvres privées.	
Constructions scolaires .....	1 374 065
Union des maisons familiales rurales .....	880 000

##### Section locale.

Etudes générales .....	1 362 460
Recherche forestière .....	550 000
Elevage .....	495 000
Carte géologique .....	1 100 000
Routes .....	1 925 000
Jeunesse et sports .....	1 072 500
Hôpital G. Bourret .....	275 000
Protection du littoral .....	220 000

Total des crédits ouverts pour la Nouvelle-Calédonie, non compris les financements au titre des actions communes : 17 584 025 F en autorisations de programme.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Section générale.*

Equipement des communes.

Etudes hydrauliques (Huahine) .....	250 000
Transports et communications :	
Routes (Hitia O Te Ra - Papara - Hao - Tahuta - Ua Huka - Raivavae - Tubuai - Arue - Faaa - Ma'hina - Pirae - Tairapu-Est - Tairapu-Ouest Teva I Uta - Rikitea) .....	5 237 012
Ponts (Rapa - Tubuai) .....	220 000
Aérodromes (Fangatau) .....	550 000
Constructions scolaires (Punaaui - Rikitea) .....	1 012 000
Travaux urbains et ruraux :	
Electrification (U A Pou) .....	220 000
Hydraulique (Faa - Hitia O Te Ra - Tevai Uta - Bora-Bora - Huahine - Rurutu - Va Pou - Moorea - Maiao - Tairapu-Est) .....	3 179 000
Assainissement (Rurutu - Mahina - Tahaa) .....	858 000
Bâtiments (Arutua) .....	286 000
Contrôle du Plan .....	63 250

Equipement sportif et culturel.

Subvention MF-MC Papeete .....	550 000
--------------------------------	---------

Œuvres privées.

Constructions scolaires .....	1 375 000
-------------------------------	-----------

*Section locale.*

Etudes générales .....	924 000
Agriculture .....	2 226 400
Reboisement .....	1 147 828
Elevage .....	781 275
Pêche, aquaculture .....	3 536 500
Routes et ponts .....	3 437 500
Balisage maritime .....	325 000
Etudes et équipements des aérodromes .....	1 485 000
Equipement sanitaire .....	539 000
Equipement cartographique .....	275 000

Total des crédits ouverts pour la Polynésie française, non compris les financements au titre des actions communes : 28 537 765 F en autorisations de programme.

WALLIS ET FUTUNA

Section générale.

Equipement sportif et culturel, foyer polynésien à Nouméa .....	825 000
Aménagements de complexes sportifs .....	68 256

Section locale.

Agriculture .....	110 000
Artisanat .....	104 500
Forêts .....	115 500
Elevage .....	82 500
Pêche .....	110 000
Electrification .....	43 890
Routes et ponts .....	1 273 470
Transmissions .....	110 000
Constructions scolaires .....	247 500
Travaux urbains et ruraux .....	1 212 640

Total des crédits ouverts pour Wallis et Futuna, non compris les financements au titre des actions communes : 4 303 256 F en autorisations de programme.

\*  
\*\*

NOUVELLES-HÉBRIDES

Section générale.

Plan national.

Rachat de terres à la SFNH (dernière tranche) .....	735 741,25
Station Irho à Saraoutou ... ..	626 546,25
Elevage à Santo .....	61 875 »
Pêche à Mallicollo .....	75 000 »
Maraichage à Tanna .....	61 875 »
Animation rurale .....	548 718,75
Chambres froides sur l'Alizé II .....	70 042,50
Routes à Pentecôte .....	185 625 »
Route Fanafo-Matantas .....	222 750 »
Atelier-hangar à Santo .....	58 781,25
Abattoir boucherie à Santo .....	49 500 »

Subventions aux œuvres privées.

Constructions scolaires .....	1 000 828,12
-------------------------------	--------------

Subventions aux communes.

Réseau routier de Port-Vila .....	990 000 »
Réseau routier de Luganville .....	556 875 »
Adduction et distribution d'eau à Luganville .....	433 125 »

Plan conjoint.

Transports et communications :

Routes d'Aoba .....	309 375 »
Route de Mallicolo .....	742 500 »
Route d'Epi .....	37 125 »
Quais (Port-Vila et Santo) .....	433 125 »
Phare de Tutuba .....	154 687,50
Télécommunications .....	160 875 »

Santé :

Centre psychiatrique Port-Vila .....	74 250 »
Adduction d'eau à Walla-Rano .....	61 875 »

Total des crédits ouverts pour le Condominium des Nouvelles-Hébrides :  
7 671 095,62 F en autorisations de programme.

\*  
\* \*

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

Section générale.

Aide technique.

Agriculture .....	970 200
Hydraulique pastorale .....	1 372 060
Reforestation .....	25 200
Élevage .....	176 400
Pêche .....	151 200
Ports et rades (bac automoteur, gare routière et hangars au port de Djibouti, jetée d'Obock) .....	3 308 760
Aéroport de Tadjourah (première tranche) .....	1 713 600
Santé (dispensaires, maternités, ambulances) .....	2 044 800
Enseignement technique .....	1 597 680
Participation au capital d'Air Djibouti .....	1 058 400

Programmes exceptionnels.

Hydraulique rurale .....	2 500 000
Électrification .....	1 500 000
Rénovation urbaine .....	2 500 000
Route d'Éthiopie .....	28 400 000

Le montant des crédits ouverts pour le TFAI en autorisations de programme s'élève au total à 47 518 308 F.

Le financement de la route d'Éthiopie a été rendu possible par le dégagement d'autorisations de programme affectées sur le VI Plan à des travaux routiers aux Comores.

\*  
\* \*

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Section générale.

Subvention aux œuvres privées :

Constructions scolaires .....	1 000 000
Avance à Interpêche .....	2 000 000

*Section locale.*

Travaux d'électrification .....	2 492 000
Protection du littoral .....	478 000
Adductions d'eau .....	130 000
Réseau téléphonique .....	150 000

Le montant des crédits ouverts pour Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 6 250 000 F en autorisations de programme.

\*  
\* \*

**MAYOTTE**

Une autorisation de 13 millions de francs a été ouverte pour la réalisation de la route Dzoumogne-M'Zamboro.

\*  
\* \*

**TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**

Trois millions de francs ont été ouverts pour les opérations d'équipement intéressant les bases.

\*  
\* \*

*Opérations communes.*

Recensement de la population de la Polynésie française .....	2 100 000
Recensement de la population de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna .....	1 233 000
Couverture photographique aérienne de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna .....	1 549 000
Subvention à l'IRHO .....	11 000
Actions d'animation et Recherche de débouchés en métropole .....	252 450
Commissariat à la promotion des investissements .....	445 000

Au total, 5 590 450 F ont été ouverts en autorisations de programme au titre des opérations communes de la section générale.

\*  
\* \*

Les crédits ouverts au titre de la tranche 1976 du FIDES sont repris dans le tableau ci-après :

Nouvelle-Calédonie .....	17 584 025 »
Polynésie française .....	28 537 765 »
Wallis et Futuna .....	4 303 256 »
Nouvelles-Hébrides .....	7 671 095,62
TFAI .....	47 518 308 »
Saint-Pierre-et-Miquelon .....	6 250 000 »
Mayotte .....	13 000 000 »
Terres australes et antarctiques .....	3 000 000 »
Opérations communes .....	5 590 450 »
<b>Total .....</b>	<b>133 454 899,62</b>

II. — Programme 1977 du FIDES  
(En francs.)

NOUVELLE-CALÉDONIE

Section générale.

Equipement des communes.

Aménagement de routes (communes de Houailou, Thio, Paita, Kaala, Gomen) .....	1 086 965
Aménagement de ponts (communes de Thio, Bourail, Koumac, Kone et Poya) .....	1 600 500
Equipements sportifs (communes de Poncerimoen, Paita et Ouvea).....	638 715
Hydraulique (communes de Hienghene, Poindimie, Pueblo, Toumo, Paita, Farino, Bourail, Tiga, Mare et Lifou).....	4 265 820
Assainissement (communes de Bouloupari et Camala).....	726 000
Electrification (communes de Moindou et Khala, Gomen).....	493 000
Bâtiments (communes de Sarramaea, Mont Dore, Paita).....	357 500

Section locale.

Etudes générales .....	1 233 375
Production agricole (opération café).....	291 500
Eaux et forêts .....	495 000
Aide à l'élevage .....	440 000
Cultures marines (baie de Saint-Vincent).....	324 500
Aéronautique (Magenta, Kone et Poum).....	852 500
Transmissions (Ouvea, Mare, Ile des Pins).....	1 925 000
Santé (Ouvea, infirmerie Saint-Joseph ; ile d'Ouen).....	907 500

Section générale + autres opérations.

Fonds d'aménagement et de développement de l'intérieur et des îles..	7 562 757
Augmentation du capital d'Enercal (Société néo-calédonienne d'énergie.)	2 633 035
Construction d'un laboratoire de virologie à l'Institut Pasteur à Nouméa.	1 500 000
Subvention à la jeune Chambre Economique de Nouméa.....	120 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Section générale.

Equipement des communes.

Etudes générales d'urbanisme (communes de Arue, Paea, Pajara, Tairapu-Est) .....	467 500
Aménagement de routes (communes de Raivaue, Tubuai, Hitiaa, O Te Ra, Mamina, Paea, Pirae, Tairapu, Taputapuatea, Anaa) .....	3 532 250
Ouvrages portuaires (communes de Tueuai, Nukutavake, Hikueru)....	583 000
Equipements sportifs et culturels (communes de Arue, Teualuta).....	330 000
Travaux d'électrification (commune de Iliwa Oa).....	550 000
Travaux hydrauliques (communes de Moorea Maiao, Papeete, Utu Roa).	1 090 012
Travaux d'assainissement (communes de Faa, Rurutu, Tapotapuatea, Tumaraa) .....	1 196 250
Bâtiments (communes de Rurutu, Tairapu-Est Maupiti, Fakarava, Fangatau, Makemo) .....	987 250

Autres opérations.

Travaux cartographiques à Nuku-Hiva .....	82 500
Expérimentation agronomique .....	467 500
Extension du réseau de télévision (stations de Bora-Bora et Punaauia).	385 000

*Section locale.*

Recherches et études hydrogéologiques.....	436 500
Agriculture (études, culture de la vanille, aménagement agrofoumier, protection des cultures) .....	2 151 058
Eaux et forêts (reboisement) .....	1 262 778
Elevage (étude d'une alimentation des animaux d'élevages, amélioration zootechnique) .....	732 875
Pêche (études, développement, perliculture, ostréiculture et aquaculture) .....	2 521 000
Route de ceinture à Tahiti .....	3 850 000
Balisage des passes et lagons (Tahiti, Toamotu, Australes et Iles sous le Vent) .....	385 000
Aéronautique (études, constructions, équipements de sécurité).....	1 397 000
Transmissions (construction d'une station terminale radio téléphonique).	473 000
Urbanisme : matériel spécialisé pour l'établissement des plans d'urbanisme .....	470 800

WALLIS ET FUTUNA

*Section locale.*

Agriculture (amélioration des productions) .....	82 500
Artisanat (fabrication de « tapis »).....	104 500
Forêts (reboisement) .....	115 500
Elevage .....	82 500
Pêche .....	110 000
Electrification à Wallis .....	365 000
Routes et ponts à Wallis et Futuna.....	1 182 500
Equipements pour enseignement primaire (Kolo, Pelu, Mata Utu, Lano).	330 000
Travaux urbains et ruraux (Wallis et Futuna).....	495 000

*Section générale.*

Autres opérations.

Station de radio à Wallis et Futuna.....	1 500 000
Relevés hydrographiques .....	200 000
Adduction d'eau (Wallis) .....	3 080 000

NOUVELLES HÉBRIDES

*Section générale.*

Plan national.

Animation rurale (équipement, mission, Satec, Irmo).....	2 015 000
Transports et communications (routes d'Epi, Melsisi, Pentecôte, Ambrym, Panafo, Mantatas, Semo, unité mécanique à Santo).....	2 135 925
Dispensaire de Lolopuepue .....	66 605,96
Equipements sportifs et culturels (Santo, Tanna) .....	297 000

Plan conjoint.

Bitumage aérodrome Bonerfield Port Vila.....	1 020 937,50
Travaux électrification aérodrome Pukoa Santo.....	405 000
Aérodrome sud-ouest Ambrym .....	371 250
Deuxième tranche adduction d'eau Wallis-Rano.....	66 513,62

Subvention aux communes.

L'ouverture en fin d'année d'une subvention à la commune de Port-Vila pour la poursuite de son programme de rénovation de la voirie urbaine est envisagée.

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

Aide technique.

Un crédit de 10 millions de francs a été ouvert au titre du programme 1977. La ventilation de ces crédits est proche de celle des programmes antérieurs. On y trouve l'agriculture, l'hydraulique pastorale, l'élevage et la pêche, des aménagements routiers, des constructions pour le port de Djibouti et des équipements sanitaires.

En pratique, l'utilisation finale de ces crédits se fera en liaison avec la mission d'Aide de coopération mise en place à Djibouti depuis l'accession à l'indépendance.

Route d'Ethiopie.

Un crédit de 13 862 383,53 F financé partiellement par un transfert de 8 millions de francs du Ministère de l'équipement et de 2 millions de francs des Affaires étrangères liquide le solde du marché achevé par la société adjudicataire en mars 1977.

Section générale.

Opérations communes.

Action socio-culturelle .....	1 000 000
Recherche de débouchés en métropole .....	280 000
Matériel et fournitures .....	75 000
Etudes générales .....	800 000
Bonification d'intérêt des emprunts obligataires de la Société de développement et d'expansion du Pacifique (SODEP) .....	1 274 800

Les crédits ouverts au 15 septembre 1977 au titre de la tranche 1977 du FIDES sont repris dans le tableau ci-après :

Nouvelle-Calédonie .....	27 475 667
Polynésie française .....	22 786 265
Wallis et Futuna .....	7 687 500
Nouvelles-Hébrides .....	6 468 234
TFAI .....	23 862 383,53
Terres australes et antarctiques .....	4 000 000
Opérations communes .....	3 429 900
	<hr/>
	95 689 949,53

III. — Prévisions 1978.

Malgré la diminution de l'enveloppe budgétaire globale du FIDES, les dotations des enveloppes décentralisées des collectivités, Equipement des communes et Sections des Territoires, ont été reconduites, la section locale de la Polynésie ayant été rééquilibrée au profit de celle de la Nouvelle-Calédonie.

Les programmes d'intérêt local qui constituent la quasi-totalité de ces enveloppes seront donc poursuivis.

Sur la section générale, sous réserve de l'intervention significative des ministères techniques notamment l'agriculture et l'équipement, les problèmes de l'énergie constitueront pour les communes de Calédonie et de Polynésie et les Iles Wallis et Futuna un domaine prioritaire de financement.

## ANNEXE N° 7

### OPERATIONS REALISEES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER AVEC LE CONCOURS DE LA CCE EN 1976 ET 1977

Prêts de la C. C. C. E. en 1976 et 1977.

*Polynésie française.*

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	CONDITIONS
	<i>Agriculture, élevage, pêche.</i>		
SOCREDO .....	Financement d'opérations de crédit au secteur rural.	7 370 000	12 ans, 4,25 %.
	<i>Industrie, artisanat.</i>		
SOCREDO .....	Financement d'opérations de crédit aux activités industrielles et artisanales.	2 200 000	12 ans, 4,25 %.
	<i>Tourisme</i>		
Société Safari-Club de Moorea .....	Modernisation et extension de la chaîne d'hôtels.	2 475 000	12 ans différé, 2 ans 6 %.
SOCREDO .....	Financement d'opérations d'aménagements touristiques.	1 650 000	12 ans, 4,25 %.
Société polynésienne des villages de vacances.	Rénovation et extension d'un village hôtel .....	2 310 000	10 ans différé, 2 ans 6 %.
	<i>Energie.</i>		
Syndicat pour l'électrification des communes du Sud de Tahiti.	Extension du réseau de distribution.	14 000 000	15 ans différé, 2 ans 5 %.

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	CONDITIONS
	<i>Habitat.</i>		
SOCREDO .....	Financement d'opérations de crédits à l'habitat.	19 030 000	12 ans différé, 5 ans 4,25 %.
	<i>Equipements publics.</i>		
Syndicat central de l'hydraulique des Iles du Vent.	Adduction d'eau .....	4 268 000	15 ans différé, 1 an et demi 5 %.
Territoire .....	Centre anti-ansénien de Mahina-Orofana.	1 650 000	10 ans différé, 1 an 3,75 %.
	Centre de soins dentaires ....	330 000	•
	<i>Agriculture, élevage, pêche.</i>		
Territoire .....	Reboisement (2 <sup>e</sup> tranche) ....	3 300 000	10 ans différé, 3 ans 6 %.
SICNC .....	Financement d'opérations de crédits concernant le secteur rural.	11 616 000	15 ans différé, 5 ans 4,25 %.
	<i>Industrie, artisanat.</i>		
SLN .....	Augmentation de capacité des installations minières.	73 743 000	12 ans différé, 3 ans taux BEI + 0,50.
SICNC .....	Financement d'opérations de crédit aux activités industrielles, commerciales ou artisanales.	4 904 000	15 ans différé, 5 ans 4,25 %.
	<i>Energie.</i>		
ENERCAL .....	Extension du réseau de distribution.	7 000 000	15 ans différé, 2 ans 6 %.
	<i>Habitat.</i>		
SICNC .....	Financement des opérations de crédit à l'habitat.	13 730 000	15 ans différé, 5 ans 4,25 %.
Territoire .....	Avance pour participation à l'augmentation de capital de la SICNC.	5 773 000	15 ans différé, 3 ans 5 %.
Etat .....	Participation à l'augmentation de capital de la SICNC.	3 773 000	•

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	CONDITIONS
	<i>Equipements publics.</i>		
Port autonome de Nouméa.	Agrandissement du port .....	2 365 000	13 ans différé, 2 ans 5 %.
Territoire .....	Adduction d'eau dans les communes.	1 375 000	15 ans différé, 2 ans et demi 5 %.
	Achat de matériel de travaux publics.	99 000	4 ans 5 %.
	Construction de stades .....	1 980 000	15 ans 5 %.
	Maison de retraite de la congrégation des Petites Sœurs des pauvres.	4 257 000	15 ans différé, 5 ans 5 %.
	Construction de dispensaires ..	533 000	15 ans différé, 1 an et demi 5 %.

*Wallis et Futuna.*

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	CONDITIONS
	<i>Habitat.</i>		
Divers .....	Petits prêts aux particuliers ..	734 827	Diverses.
	<i>Equipements publics.</i>		
Territoire .....	Construction d'un dépôt ..... d'hydrocarbures.	1 925 000	12 ans différé 2 ans 5 %.

*Condominium des Nouvelles-Hébrides.*

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	CONDITIONS
	<i>Agriculture, pêche, élevage.</i>		
Divers .....	Petits prêts aux particuliers ..	195 250	Diverses.
	<i>Industrie, artisanat.</i>		
Divers .....	Petits prêts aux particuliers ..	438 297	Diverses.
	<i>Habitat.</i>		
Divers .....	Petits prêts aux particuliers ..	1 447 000	Diverses.

Territoire français des Afars et des Issas.

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	CONDITIONS
	<i>Agriculture, pêche, élevage.</i>		
Divers .....	Petits prêts aux particuliers ..	70 093	Diverses.
	<i>Industrie, artisanat.</i>		
Divers ..	Petits prêts aux particuliers ..	434 594	Diverses.
	<i>Energie.</i>		
Electricité de Djibouti.	Centrale thermique de Boulaos. (3 <sup>e</sup> tranche).	11 700 000	13 ans différé 3 ans 3 %
	<i>Habitat.</i>		
Divers .....	Petits prêts aux particuliers ..	897 223	Diverses.
	<i>Equipements publics.</i>		
Chambre de commerce de Djibouti.	Magasins généraux du port ... de Djibouti.	2 600 000	13 ans différé 2 ans 5 %
Régie des eaux de Djibouti.	Forages .....	2 400 000	12 ans différé 1,5 an 5 %

Polynésie française.

Engagement 1976.

EMPRUNTEUR	OBJET DES PRETS	MONTANT	DUREE	TAUX (Pourcentage.)
Territoire de la Polynésie française.	Route d'accès au barrage de la Papenoo.....	1 100 000	10 ans.	8,75
	Acquisition terrain pour l'école d'Arue .....	1 375 000	20 ans.	9,25
	Route de Bora-Bora.....	680 000	15 ans.	9,25
	Canalisation rivière Punaruu..	1 100 000	15 ans.	9,25
	Construction de ponts.....	8 195 000	15 ans.	9,25
	Port d'Uturoa (V de F).....	6 500 000	20 ans.	11
Société d'équipement de Tahiti et Iles.	Lotissement Oremu.....	5 500 000	15 ans.	9,25
	Lotissement Nahoata.....	715 000	15 ans.	9,25
	Route dégagement Ouest de Papeete (2 <sup>e</sup> tranche).....	4 125 000	10 ans.	8,75
Office de développement du tourisme.	Golf d'Atimano (V de F)....	3 179 000	20 ans.	10,20
Taiarapu Est.....	Réserves foncières.....	1 925 000	15 ans.	9,25
Punaauia .....	Acquisition terrains scolaires..	480 000	15 ans.	9,25
Tahaa .....	Acquisition de matériel de voirie .....	570 000	5 ans.	8
Taiarapu Est.....	Acquisition de matériel de voirie. — Pelleteuse à chenilles.	440 000	5 ans.	8
Punaauia .....	Acquisition de terrains scolaires .....	345 000	10 ans.	8,75
Territoire de la Polynésie française.	Route de Rangiroa.....	330 000	15 ans.	9,25
	Route de Tahaa.....	550 000	15 ans.	9,25
	Canalisation rivière Taharuu..	825 000	15 ans.	9,25
	Construction logement de la prison de Faaa.....	1 263 000	20 ans.	9,25
	Construction cité scolaire Faaa.	5 500 000	15 ans.	9,25

**Nouvelle-Calédonie.**

*Engagement 1976.*

EMPRUNTEUR	OBJET DES PRETS	MONTANT	DUREE	TAUX (Pourcentage.)
Territoire de la Nouvelle-Calédonie.	Acquisition de terrains : litiges fonciers .....	1 100 000	10 A	8,75
	Equipement sportif : golf de Dumbéa .....	1 100 000	15 A	10,50
	Lotissement tribal de Koumac. Route Moindou—Bourail (2 <sup>e</sup> prêt) .....	3 300 000	10 A	8,75
	Route Moindou—Bourail (2 <sup>e</sup> prêt) .....	2 500 000	15 A	9,25
	Route Moindou—Bourail (tranche 1976) .....	8 250 000	15 A	9,25
	RT 1 <sup>re</sup> tranche (2 <sup>e</sup> prêt) .....	2 500 000	15 A	9,25
	Société Equipement Nouvelle-Calédonie.	ZH de Poindimie (1 <sup>re</sup> tranche).	600 000	5 A
ZH de Poindimie (2 <sup>e</sup> tranche).		1 600 000	diff 2 A 6 A	8
ZH de Dumbéa Koutio .....		4 400 000	diff 3 A 8 A	8,75
Prêt trésorerie ZH Zoumac ...		8 250 000	diff 3 A 10 A diff 3 A	8,75
Port autonome de Nouméa.	Construction et aménagement du port (CAECL 15 A).....	4 900 000	15 A	10,50
	Construction et aménagement du port (V de F).....	3 350 000	20 A	11
Païta .....	Travaux de voirie .....	1 100 000	10 A	8,75
Le Mont-Doré .....	Construction école maternelle.	2 200 000	10 A	8,75
Nouméa .....	Equipement station épuration du Mont Té.....	5 500 000	15 A	9,25
Canala .....	Construction scolaire à Nakety.	1 353 000	10 A	8,75
Koumac .....	Construction groupe scolaire Bruegel .....	3 630 000	20 A	9,25

**Prêts de la CCCE**

Premier semestre 1977.

BENEFICIAIRE	OBJET DES PRETS	MONTANT	CONDITIONS
<i>Polynésie française.</i>			
Territoire .....	Financement de la construction .....	13 915 000	15 ans 6 %.
O. P. T. ....	Extension du réseau téléphonique .....	25 300 000	10 ans différé 3 ans 6 %.
SOCREDO .....	Financement du programme d'opérations (habitat).....	21 615 000	12 ans différé 5 ans 4,25 %.
SOCREDO .....	Idem. — Autres secteurs.....	9 350 000	12 ans différé 3 ans 4,25 %.
	Total .....	70 180 000	
<i>Territoire Nouvelle-Calédonie.</i>			
Territoire .....	Avance pour prise de participation à l'augmentation du capital d'ENERCAL.....	3 288 340	15 ans 6 %.
Etat .....	Participation à l'augmentation du capital d'ENERCAL.....	1 563 063	—
Territoire .....	Equipement et rénovation de l'aérodrome de Mare.....	3 245 000	13 ans différé 2 ans 5,50 %.
SICNC .....	Financement du programme..	30 250 000	15 ans différé 5 ans 4,25 %.
	Total .....	38 346 405	

Polynésie française.

Engagement premier semestre 1977.

EMPRUNTEUR	OBJET DE PRETS	MONTANT	DUREE	TAUX
Territoire Polynésien français.	Route de Rikitéa.....	550 000	15 ans.	9,25 %
	Route de ceinture de Huahine.	880 000	15 ans.	9,25 %
	Route de ceinture de Faa- taua-Puo'Oro .....	825 000	15 ans.	9,25 %
	Aérodrome de Terre Déserte (1 <sup>re</sup> tranche).....	5 500 000	20 ans.	9,25 %
	Régularisation de la rivière Nahoata .....	1 650 000	15 ans.	9,25 %
	Construction école normale à Pirae .....	3 575 000	15 ans.	9,25 %
Société équipement Tahiti et îles.	Construction lotissement Oremu .....	3 987 000	15 ans.	9,25 %
	Construction lotissement Erima (VRD).....	5 500 000	15 ans.	9,25 %
Faaa .....	Acquisition véhicule ordures ménagères .....	825 000	10 ans.	8,75 %
Pirae .....	Acquisition véhicule ordures ménagères .....	640 000	5 ans.	8 %
Compagnie immobilière logement fonc- tionnaires civils et militaires.	Construction de logement....	232 000	6 ans.	8 %
Territoire de la Nou- velle-Calédonie.	Construction et aménagement (cuisines) hôpital territorial Nouvelle .....	440 000	5 ans.	8 %
	Construction de logements de fonctions .....	3 190 000	30 ans.	9,75 %
	Construction et aménagement hôpital territorial Nouvelle..	2 365 000	30 ans.	9,75 %
	Construction immeuble douanes et marine marchande.....	1 375 000	20 ans.	9,25 %
	Construction d'un pont sur la Poya .....	12 100 000	15 ans.	9,25 %
	Yaté .....	Travaux électrification tribu UNIA .....	825 000	10 ans.
Thio .....	Construction d'un internat....	825 000	10 ans.	8,75 %
Païta .....	Construction de la mairie....	1 100 000	10 ans.	8,75 %
Dumbéa .....	Construction école maternelle à Koutio.....	1 100 000	10 ans.	8,75 %

EMPRUNTEUR	OBJET DE PRETS	MONTANT	DUREE	TAUX
Yaté .....	Construction scolaire.....	1 100 000	10 ans.	8,75 %
Lifou .....	Construction scolaire.....	2 024 000	10 ans.	8,75 %
Dumbéa .....	Construction logement institu- teur à Koutio.....	374 000	10 ans.	8,75 %
Yaté .....	Logements enseignants.....	374 000	10 ans.	8,75 %
Maré .....	Construction scolaire 1 <sup>er</sup> degré.	858 000	10 ans.	8,75 %
Maré .....	Construction école maternelle.	902 000	10 ans.	8,75 %
Kaala Gomen.....	Construction d'un plateau EPS.	165 000	10 ans.	8,75 %
Houailou .....	Travaux routiers.....	330 000	15 ans.	9,25 %
Houailou .....	Logements enseignants.....	836 000	15 ans.	9,25 %
Houailou .....	Construction trois classes.....	346 000	10 ans.	8,75 %

## ANNEXE N° 8

### BILAN D'ACTION DU FADIL

#### 1° EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU FIDIL

L'évolution du FIDIL a été marquée en 1977 par son intégration dans les opérations du fonds d'intervention et de développement économique et social (FIDES) dont il est devenu une procédure déconcentrée en faveur de l'intérieur et des Iles de Nouvelle-Calédonie, le FIDIL a pris à cette occasion la dénomination de Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des Iles (FADIL).

#### 2° BUDGET DES ANNÉES 1976, 1977 ET 1978

##### a) Année 1976 et 1977.

Pour permettre le démarrage du fonds, un crédit de 6 millions de francs a été ouvert, par la dernière loi de finances rectificative pour 1975 (chap. 41-91). Cette somme a été déléguée au Haut-Commissaire le 30 décembre 1975.

Par suite de la nécessité de lancer les interventions du fonds sur des bases saines et des difficultés rencontrées dans la définition de la procédure et dans l'instruction des dossiers, une somme de 5 862 737 F n'a pu être effectivement consommée en 1976. Elle a été remise en fonds libres au début de 1977. Compte tenu de la nature des opérations à financer par le FADIL, le crédit reporté de 1976 à 1977 sera inscrit au chapitre 68-90 — section générale — subvention au FIDES, comme les crédits nouveaux proposés au budget de 1978.

Il convient de remarquer que ce reliquat correspond en grande partie à des garanties d'emprunts, des bonifications d'intérêt et des primes d'équipement accordées mais non versées fin 1976.

Un crédit de 1,7 million de francs a été ouvert sur le FIDES (chap. 68-90) par la loi de finances rectificative du 28 décembre 1976.

##### b) La situation du fonds au 1<sup>er</sup> juillet 1977.

a) Dossiers instruits en 1976 et acceptés lors des comités de direction du FADIL de février et mars 1977.

1°) Volume des emprunts assortis : 71 MF CFP (3,9 MFF) d'une garantie ;

2° Opération nécessitant une ouverture de crédits :

Primes d'équipement .....	20,5	(1 127 500 FF)
Bonifications d'intérêts .....	0,2	( 11 000 FF)
Chantiers de bateaux .....	5,843	( 321 365 FF)
Frais de fonctionnement .....	3,800	( 209 000 FF)
	<hr/>	<hr/>
	30,343	(1 668 865 FF)

b) Dossiers déposés depuis le début de l'année 1977. L'intérêt manifesté pour le FADIL reste très important. Dix nouvelles demandes sont enregistrées chaque mois.

Le tableau ci-dessous retrace les crédits ouverts par le Comité directeur du FIDES du 28 juin 1977 (voir résolution jointe).

LOI DE FINANCES rectificative.	VOTES	CONSOM- MES	A OUVRIR AU FIDES		
			Autorisa- tions de programme	Crédits de paiement 1977.	Crédits de paiement 1978.
27 décembre 1975, cha- pitre 41-91 .....	6	0,137 243	5,862 757	2,276 365	3,586 392
28 décembre 1976, cha- pitre 68-90 .....	1,7		1,7	1,7	
	<b>7,7</b>	<b>0,137 243</b>	<b>7,562 757</b>	<b>3,976 365 (1)</b>	<b>3,586 392</b>

(1) Cette somme comprend 300 000 francs au titre des réserves constituées pour faire face à une éventuelle mise en jeu des garanties d'emprunts accordées par le FADIL.

c) *Année 1978.*

Outre les reliquats qui devaient apparaître fin 1977, une somme de 2,5 millions de francs a été inscrite au projet de budget pour 1978. Le niveau élevé des interventions du FADIL devrait donc pouvoir être maintenu.

**3° MONTANT ET NATURE DES FINANCEMENTS ACCORDÉS**

a) *Années 1976 et 1977.*

Les documents ci-joints (annexe III et IV) récapitulent les opérations financées par le FADIL en faisant apparaître pour chaque opération les différentes formes d'aide.

b) *Année 1978.*

Conformément à l'article 1 de la résolution créant le FADIL, le programme des interventions de l'année 1978 sera présenté à un prochain Comité directeur du FIDES.